



L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1935

EXISTANT DEPUIS PLUS DE TRENTE-HUIT ANS

1897-1935

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT" (Benjamin Sulte)



CHENIER

SAINT-JEROME, P. Qué.
Abonnement: \$2.00 par année

Directeur et Propriétaire
Honorable JULES-EDOUARD PREVOST

Publié par
IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE
Saint-Jérôme

LABELLE

TRENTE-NEUVIEME ANNEE, NUMERO 49

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMERO

LE VENDREDI, 6 DECEMBRE 1935

Le gouvernement Taschereau et le capital étranger

Le gouvernement provincial n'a jamais eu honte d'avouer avoir réussi à décider plusieurs capitalistes canadiens et étrangers à placer des centaines de millions de dollars dans notre industrie hydro-électrique. Et il faut être bien déloyal ou absolument ignorant des conditions économiques modernes pour ne pas reconnaître dans cette initiative le souci de travailler dans le meilleur intérêt de la population de notre province. C'est, au contraire, cette politique qui a contribué à donner à la province de Québec le rang qu'elle occupe au point de vue des forces hydrauliques, c'est-à-dire le premier.

Y a-t-il jamais eu un gouvernement fédéral ou provincial qui eût jamais songé à empêcher le capital étranger d'aider au développement et à l'exploitation des ressources naturelles du pays ou d'une province?

A-t-on jamais reproché au gouvernement conservateur d'avoir laissé investir des capitaux étrangers dans la grande entreprise du Canadien-Pacifique?

Aucun jeune pays n'a jamais refusé aux étrangers le droit d'y placer leurs capitaux. Non seulement ne leur a-t-il jamais refusé ce droit, mais tous les capitalistes sont généralement invités à financer le développement des richesses naturelles d'un pays neuf et bien administré.

Ce fut, notamment, la politique d'un homme d'Etat et d'un patriote comme le curé Labelle qui chercha et réussit à attirer ici les capitaux français et belges.

Tous les pays du monde sont tour à tour prêteurs et emprunteurs. Jusqu'à 1914, les Etats-Unis eux-mêmes furent de grands emprunteurs. Et plusieurs de nos financiers canadiens font des placements à l'étranger.

Il ne faut pas s'étonner que le Canada et la province de Québec reçoivent de l'extérieur plus de capitaux que les Québécois et les Canadiens n'en peuvent placer à l'étranger. C'est un principe d'économie politique élémentaire qu'un pays en plein développement comme le nôtre ne puisse se passer de capitaux étrangers pour mettre en valeur les immenses ressources que contiennent notre sol, nos rivières et nos forêts.

N'est-il pas préférable pour nous que des capitaux étrangers viennent travailler à enrichir notre pays et notre province plutôt que de laisser l'énergie de nos forces hydrauliques se perdre sans profit pour les nôtres, nos dépôts miniers dormir indéfiniment et nos forêts se détruire d'elles-mêmes.

Si les financiers y trouvent un légitime et raisonnable profit, la population de notre province en retire de bien plus grands avantages encore.

Comme l'a déjà dit l'honorable Alexandre Taschereau, "il est préférable d'importer des capitaux américains pour développer nos industries que d'exporter notre capital humain aux Etats-Unis."

Cette critique répétée à propos du rôle que joue chez nous le capital étranger ne résiste pas à l'examen impartial de la situation de la province de Québec, du chiffre de sa population, des conditions économiques que fait le vingtième siècle aux différents pays. Les portes closes ne sont plus possibles; les échanges entre nations sont trop faciles et trop fréquents pour que les politiques puissent empêcher le capital étranger de prendre une part, directe ou indirecte, au développement matériel d'un peuple.

Et d'ailleurs, quelle est, chez nous, cette part que prend le capital étranger dans le développement de nos ressources naturelles? Elle est bien minime, comparativement aux intérêts qu'y comptent les nôtres du Québec.

Le nombre des Québécois actionnaires des principales compagnies qui exploitent nos ressources naturelles forme à peu près les 90% du nombre total de leurs actionnaires, ce qui laisse aux actionnaires étrangers une proportion d'environ 10%.

Au lieu de nier ou d'ignorer ces vérités, nos adversaires feraient mieux d'expliquer l'insouciance qu'ils manifestent à l'égard de ces mêmes richesses naturelles, de 1867 à 1897, et préciser leurs idées au sujet de l'amélioration qu'il convient d'y apporter.

Comme le disait l'honorable J.-E. Perrault, "grâce à la faiblesse des arguments des oppositionnistes, le peuple, au moins, peut mesurer la hauteur où se tient le parti libéral, maintenir ses chefs dans leur détermination de mépriser les critiques malveillantes, accueillir les idées de réforme et de progrès, d'où qu'elles viennent, et poursuivre ainsi leur œuvre bienfaisante pour notre province."

"Ce qui importe aux chefs politiques, à ceux en particulier qui président aux destinées de notre parti, c'est d'avoir une ligne directrice autour de laquelle s'organisent tous leurs efforts. Cette ligne directrice, c'est de maintenir la province de Québec au rang où elle est montée dans la Confédération, c'est-à-dire au premier rang, de l'y maintenir par des finances équilibrées, par l'accélération du mouvement économique et de tout ce qui s'y rattache et le peut favoriser, par la conservation chez nous d'une atmosphère de paix religieuse et sociale qui permette à notre population de travailler, dans l'ordre et la paix, au bien-être des individus, à la puissance de notre province et à celle de la Confédération."

"Et s'il est vrai qu'après tout, ce qui compte, ce ne sont pas les hommes, mais leur mission; s'il est vrai que les hommes doivent vivre moins pour leurs intérêts particuliers que pour certaines idées, grandes et belles, qui puissent servir à l'avancement d'un peuple ou d'un pays, j'ai la certitude que les chefs du parti libéral méritent d'être classés au rang des bons serviteurs de notre province."

PAUL MASSON.

M. Taschereau sort grandi de la lutte

Tout le monde, dans le groupe de l'opposition comme dans le parti libéral, doit à M. Taschereau de reconnaître qu'il a fait ardemment une lutte ardente, digne et courageuse.

Ardente, parce qu'il a parcouru la province pour adresser la parole à des foules nombreuses, parce qu'il s'est personnellement dépensé pour stimuler les énergies sans s'occuper des grandes fatigues qu'il s'imposait, uniquement soucieux de défendre la doctrine du parti qui s'honore de l'avoir pour chef.

Digne, parce qu'il n'a pas eu recours aux procédés immondes de certains adversaires — de certains ennemis, pourrait-on dire — parce qu'il est resté sur le terrain des questions politiques, économiques et sociales, défendant la ligne de conduite qu'il a suivie et exposant ses projets, ne s'écartant de cette attitude que pour dénoncer à l'occasion certaines calomnies particulièrement malpropres.

Courageuse enfin, parce que fidèle au grand nom qu'il porte et aux nobles traditions de sa famille, il est resté fièrement debout dans la tempête, à la tête de ses troupes, face à des adversaires peu scrupuleux qui n'ont pas reculé devant l'injure ni les attaques personnelles et n'ont pas hésité à répandre sur lui les plus odieuses calomnies.

Cela seul est suffisant à lui assurer le respect et l'admiration de tous. Et il y a dans les rangs de l'opposition des gens qui ne se cachent pas d'en convenir, qui regrettent vivement et condamnent en particulier les abus dont on s'est rendu coupable dans leur camp.

Mais il y a plus. A l'ardeur, à la dignité, au courage, on doit reconnaître qu'il se joint chez M. Taschereau de grandes qualités d'homme et de chef d'Etat qui l'apparentent à des hommes politiques marquants du continent européen. Il est peu de premiers ministres canadiens dont on en puisse dire autant. Nous n'hésitons pas à rendre ce témoignage à un homme pour qui nous avons personnellement une admiration sincère, au risque de blesser sa modestie, au risque de nous voir accuser de basse flatterie par cette hypocrite "bonne presse" si habile à soulever les préjugés religieux et à brandir l'épouvantail des trusts tout en acceptant leur argent, sous forme de réclame.

Intelligence vive, énergie robuste, activité infatigable, réflexion prudente, promptitude dans la décision, ténacité dans l'exécution, souci de l'ordre et de l'administration sage, perspicacité dans le choix de ses collaborateurs, voilà quelques-unes des qualités marquantes de l'homme et du chef chez M. Taschereau. Elles lui ont valu de nombreux témoignages d'estime de toutes les parties du pays. On lisait hier encore, dans l'Advertiser de London, ces lignes flatteuses à son égard: "M. Taschereau est un homme de talent remarquable et de culture consommée, qui a donné au Québec une administration financière que lui envient les autres provinces."

De la lutte violente qu'on vient de lui faire et où il s'est battu jusqu'au bout avec un courage admirable, M. Taschereau sort vainqueur et grandi aux yeux de tous les gens honnêtes et sérieux. Il continuera de donner à la province le meilleur de lui-même, comme il l'a fait jusqu'ici. Il peut être assuré qu'il passera dans l'histoire comme l'un des chefs politiques les plus brillants de notre pays.

P. B.

(Le Canada)

Les fonctionnaires sont libres de voter

Le premier ministre, l'hon. M. Taschereau, a fait la déclaration suivante au sujet de certaines rumeurs qui couraient depuis quelques jours sur les fonctionnaires: "Les fonctionnaires du gouvernement sont absolument libres de voter selon leur conscience, pour le candidat de leur choix. Les journaux qui ont annoncé qu'on avait fait prêter serment à certains fonctionnaires qui allaient être inquiétés dans leur position se trompent du tout au tout. Les rumeurs dans ce sens sont absolument fausses."

MELI-MELO

Le conflit italo-éthiopien

On cherche toujours une solution pacifique à ce conflit.

Certaines autorités sont d'avis que M. Pierre Laval, président du Conseil, en France, a l'intention de discuter avec sir Samuel Hoare, secrétaire des affaires étrangères en Angleterre, un projet en vue d'un règlement entre l'Italie et l'Ethiopie et de l'exploitation des richesses naturelles de l'Ethiopie.

La solution du problème économique suscitée par le conflit italo-éthiopien est considérée comme "essentielle."

Les fonctionnaires disent qu'une concession de territoire est impossible, et que la Société des Nations ne peut pas accorder à l'Italie plus que des avantages économiques selon un arrangement international. Une haute autorité dit qu'aucune offre ne sera soumise à Mussolini tant que lui-même ou l'empereur Sélassié ne fera pas le premier pas.

Un excellent informateur déclare que "l'embargo du pétrole sera sans doute imposé, et sa mise en vigueur retardée probablement d'une semaine."

Certaines autorités françaises, cependant, ne croient pas que l'embargo du pétrole embarrasserait sérieusement les troupes italiennes, "parce qu'il se fera probablement des expéditions clandestines de pétrole attendu qu'il n'existera pas de blocus."

Ceux qui accompagnent M. Taschereau à la conférence d'Ottawa

L'honorable J.-E. Perrault, ministre de la voirie et des mines; l'honorable Honoré Mercier, ministre des terres et forêts; l'honorable J.-N. Francoeur, ministre des travaux publics, de la chasse et des pêcheries et administrateur des secours aux chômeurs dans la province, accompagneront l'honorable L.-A. Taschereau à la conférence inter-provinciale qui s'ouvrira, lundi, à Ottawa, sous la présidence de l'honorable W.-L. Mackenzie King, premier ministre du Canada.

"De plus, a ajouté le premier ministre, mes autres collègues pourront être appelés à la Conférence, au fur et à mesure que leurs services seront requis."

On sait que la conférence étudiera plusieurs questions d'une très haute portée et s'attaquera à des problèmes dont la solution pourrait avoir une forte influence sur l'avenir du Canada et les relations entre les provinces, au point de vue de la juridiction. Parmi ces questions il y a celle des amendements à la Constitution, celle du chômage, celle de la réglementation uniforme des conditions de travail pour tout le pays, celle des transports, des pensions de vieillesse, etc.

L'honorable M. Taschereau et ses collègues partiront pour Ottawa, dimanche.

Les sanctions: leurs raisons d'être et leur péril

Sous ce titre, la revue Les Etudes publie, dans son numéro du 5 novembre, un important article du R. P. de La Brière S. J., professeur à l'Institut catholique de Paris. Juriste et théologien, le R. P. de La Brière s'y est appliqué à mettre au point du point de vue théorique et pratique la question des sanctions. "Dans son concept fondamental, écrit-il tout d'abord, l'idée des sanctions du droit des gens répond à un progrès d'ordre moral et juridique vers la justice internationale." Il y voit "une conception de solidarité organique des puissances pour la commune défense du droit violé", conception qui "nous rapproche de la doctrine traditionnelle des théologiens scolastiques sur la juste guerre".

Néanmoins, observe ensuite, judicieusement, le R. P. de La Brière, le principe des sanctions internationales a été admis, il faut prendre garde de n'en point faire un usage qui irait contre le but qu'on se propose. "C'est à la jurisprudence, conclut le savant religieux, qu'il doit appartenir d'en valoir et d'en graduer les modalités différentes, sanctions militaires ou sanctions économiques ou financières, avec toutes dérogations postules raisonnables par le bien commun et par l'équité."

M. Authier poursuit en dommages les auteurs des dépêches au Devoir

M. Hector Authier, député d'Abitibi à l'Assemblée législative, a annoncé qu'il prendra des poursuites en dommages relatives aux affirmations mensongères du DEVOIR sur sa prétendue "fuite" d'Abitibi sous la protection de la police.

M. Authier poursuivra ainsi le maire Brunet, d'Amos, qu'on dit être l'inspirateur des dépêches adressées au DEVOIR, et l'auteur même de ces dépêches, ainsi que Me Noël Dorion, avocat de Québec, qui en a répété la teneur à la radio. On sait que vers le milieu de la semaine dernière, le DEVOIR a prétendu que M. Authier avait dû fuir Amos, pour échapper à la colère d'électeurs abitibiens.

M. Authier a été élu député d'Abitibi par plus de 1000 voix de majorité.

Une question à MM. Duplessis et Gouin

La Riposte pose la question suivante: "Mes amis MM. Maurice Duplessis et Paul Gouin me permettront-ils de leur poser par le moment, une seule et toute petite question: préconiseront-ils conjointement, sur le parquet de la Chambre, à Québec, ayant été élus tous deux, la politique des Tellier et des Sauvée, ou celle des Mercier et des Gouin, ou bien, respectivement, l'une et l'autre? En d'autres termes, mon ami M. Duplessis, chef du parti conservateur provincial, serait-il bien aimable de me dire s'il entend demeurer fidèle à la politique de MM. Tellier et Sauvée, deux de ses prédécesseurs les plus chers, et mon ami Gouin, chef de l'Action libérale nationale, mouvement lancé, comme on le sait, dans l'unique but, soi-disant, de "relibéraliser le parti libéral provincial", à celle des Mercier et des Gouin, ses grand-père et père, qu'il invoqua durant toute la dernière campagne?"

"Mes amis Duplessis et Gouin ont la parole..."

Les journaux nous apprennent, la semaine dernière, que le parti national de la Nouvelle-Zélande — ce donjon des antipodes — venait de tomber aux mains du parti ouvrier qui s'accapara 52 des 80 sièges de la Chambre des représentants du peuple. Michael-J. Savage sera le chef du premier gouvernement ouvrier dans l'histoire de la Nouvelle-Zélande. Le parti national était au pouvoir depuis 1931. M. G.-W. Forbes, jusqu'ici premier ministre, ne fut élu que par une faible majorité, tandis que trois de ses ministres subissaient une défaite.

Par contre, le parti démocrate néo-zélandais, récemment fondé, n'a pas pu faire élire un seul de ses candidats. Ainsi, pour la Nouvelle-Zélande autant que pour le Canada, l'histoire se répète. La Crise a voulu que tous les partis au pouvoir, sans exception, éprouvent des revers, tandis que les nouveaux groupements politiques — nés d'un malaise passager — aient des fortunes diverses. Le parti de Lloyd-George en Angleterre, comme le parti de Stevens au Canada et le nouveau parti démocrate en Nouvelle-Zélande, n'ont rien gagné dans le maelstrom des idées suscitées par l'inconstance de la situation économique, tandis que de vieux groupes nés, aurait-on dit, pour leur impopularité proverbiale, en temps normal, ont joui d'un engouement inespéré.

Aussi, la victoire du parti libéral de la province de Québec est d'autant plus méritoire qu'elle fait exception à la règle qui a été suivie, depuis la débâcle financière de 1929, par tous les électors du monde, que ce soit dans les îles britanniques de l'Atlantique, sur le continent européen ouvert aux quarante vents de l'empirement des foules, dans les vastes prairies américaines ou sur les bords ensoleillés des mers tropicales.

Dans ce remue-ménage des gouvernements, même chez nous, dans les huit autres provinces qui forment la Confédération canadienne, seul le parti libéral demeure au logis, mais avec presque autant d'étrangers et de nouveaux-venus que de familiers. Rien d'étonnant alors que son autorité ait été amoindrie dans le tohu-bohu qui suit invariablement l'arrivée d'un plus grand nombre de "visiteurs" que celui que le maître de la maison attendait!

Mais, quand tout sera retombé dans l'ordre, quand chacun aura choisi son coin, on constatera que le parti libéral qui règne est encore apte à bien gérer ses affaires et à satisfaire toute la maisonnée, quelle que soit la division qu'elle soit en elle-même.

Les réformes promises pour le bon aménagement du foyer se feront en temps et lieu, l'engagement pris par le chef de famille pour faire travailler tout son monde, les concessions assurées pour la satisfaction des plus difficiles, ne tarderont pas à calmer les inquiétudes d'un chacun.

Quoiqu'il en soit, un fait demeure. L'électorat de la Province sait toujours se montrer récalcitrant au changement trop subit et plus d'un, dans nos campagnes, ne se cache pas pour affirmer qu'il aurait été trop tôt pour confier le pouvoir à un nouveau parti ou plutôt à deux partis, l'un vieilli sous le harnais, l'autre trop jeune, pour faire bon ménage bien longtemps. On dit, en effet, que tôt ou tard, les conservateurs fidèles à M. Duplessis, et les unionistes alliés à M. Gouin, ne tarderont pas à se chamailler pour savoir à qui reviendront toutes les prérogatives qu'a fait surgir un succès plus étonnant même que ces deux chefs politiques attendaient...

Attendons... L'avenir nous dira si une hydre à deux têtes vaut mieux que l'homme qui, depuis quinze ans, dirige avec économie et sagesse nos destinées.

Campagne infâme

A propos du vote des religieux

Le 29 novembre dernier, l'Echo du Nord (l'indépendant) publiait la méchanceté suivante:

Défranchisation
La communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes chargée de l'enseignement en notre ville a vu tous ses membres privés de leurs droits d'électeurs à l'élection parlementaire provinciale de lundi.

Dix-neuf religieux intelligents, assurément mieux renseignés sur la situation actuelle et possédant une liberté d'esprit et une valeur morale bien supérieure à la moyenne des électeurs de cette province, ont été défranchisés. A qui la faute? A la personne ou aux personnes chargées de la préparation de la liste électorale par notre conseil municipal, au conseil municipal lui-même ou à quelque membre de ce conseil? La chose est-elle due à un oubli comme cela peut se produire exceptionnellement. IL NOUS PARAÎT BIEN TÔT QU'IL FAUT LE MOT D'ORDRE ETAT DONNE EN HAUT LIEU D'EN AGIR AINSI.

Dans son numéro précédent, ce même journal qui, au nom de l'indépendance, s'est fait une spécialité de la calomnie, publiait sur le même sujet un article anonyme (tout est anonyme dans ce journal hypocrite). Cet article sournait mettait en cause "M. l'organisateur du parti libéral, le député du comté et tous les libéraux, allant jusqu'à écrire qu'ils avaient joué "un coup de cochon" aux religieux.

Cette bave venimeuse distillée par l'Echo du Nord soulève le cœur de tous les gens honnêtes et de bonne éducation.

Voilà, maintenant, une mise au point officielle au sujet de la prétendue "défranchisation" qui a fait verser des larmes de crocodiles aux embusqués de l'Echo du Nord:

Nous recevons de M. Alvarez La-

plante, greffier de la ville de Saint-Jérôme, la lettre et le document qui suivent:

Saint-Jérôme, le 4 décembre 1935.
Monsieur le Rédacteur,
"L'Avenir du Nord",
Saint-Jérôme,
Ville.

Monsieur,
Je vous inclus avec la présente copie d'une lettre que je fais parvenir ce même jour au journal "L'Echo du Nord", pour publication.

Je vous serais grandement obligé de bien vouloir publier également cette dite lettre dans le prochain numéro de votre journal. Espérant que vous voudrez bien vous rendre à ma demande, je vous prie de me croire,

Votre tout dévoué,
Le greffier,
A.-P. LAPLANTE.

Saint-Jérôme, le 4 décembre 1935.
Monsieur le Rédacteur,
"L'Echo du Nord",
Saint-Jérôme,
Ville.

RE: Entrefilet "DEFRANCHISATION"

Monsieur,
Veuillez croire que j'ai été peiné en lisant cet entrefilet paru dans le numéro de l'Echo du Nord du 29 novembre 1935, et d'y voir les doutes que l'on exprime au sujet de la formation des dernières listes électorales pour l'Assemblée Législative.

Le Conseil me demande de rétablir les faits et en toute justice, je reconnais qu'il est de mon devoir de le faire sans acrimonie.

J'affirme donc, sous mon serment d'office, comme greffier de la Ville: 1 — Que c'est librement et sans contrainte d'aucune sorte de la part du Conseil ni d'aucun de ses membres que mes assistants et moi-même avons procédé à la préparation des dites listes, avec les renseignements que nous avions en mains.

2 — Vous ne doutez pas que s'il y a eu des omissions de noms, c'est bien involontairement que la chose s'est produite, même pour les révérends Frères de notre collège commercial. Au sujet de ces messieurs, il y a déjà nombre d'années, l'un des directeurs de l'Institution à qui nous demandions les renseignements requis pour inscrire les noms des frères sur la liste, nous faisait réponse que cela n'était pas nécessaire, vu qu'ils ne tenaient pas à exercer leur droit de vote.

Cette année s'ils en avaient eu l'intention, ils auraient dû nous en aviser, dans le temps requis par la loi, et, certes, j'aurais été fier de faire inscrire leurs noms. Ceci aurait prévenu un malaise.

Les dites listes électorales ont été déposées à mon bureau le seizième jour de septembre 1935 et sont restées ainsi déposées durant trente jours. Donc du 17 septembre au 1er octobre 1935 sous l'autorité de l'article 79 et suivants de la loi électorale, chapitre 4, S.R.Q. 1925, toute personne intéressée pouvait s'adresser par requête, ou plainte, au Conseil pour faire inscrire son nom sur les dites listes. Et ici, pour moi, réside tout le mal. Quatre ou cinq électeurs seulement se sont présentés au bureau; sur ce nombre deux ont demandé et obtenu l'inscription de leurs noms sur la dite liste, les autres étant déjà inscrits. Comme toujours, les électeurs se sont montrés indifférents à ce travail. Ils se sont réveillés le jour de la votation, alors qu'il était trop tard et nécessairement, votre greffier en souffre.

Merci, monsieur, de votre bienveillante attention et je compte que vous prendrez ceci comme une simple rectification des faits et une justification, tant pour le Conseil que pour mes assistants et moi-même.

Je vous serais obligé de vouloir bien publier la présente dans votre journal, dès cette semaine.

Bien à vous,
LE GREFFIER,
A.-P. LAPLANTE.

Après cela, que ceux qui ont une juste notion de l'honneur et le respect de la vérité, jugent les vilains farceurs qui, par la plume ou la parole, cherchent à tromper leurs amis et à salir leurs adversaires.

LE FRANCOEUR.

Le résultat des élections depuis la confédération

Le parti libéral est au pouvoir depuis 1897, dans la province de Québec. Depuis 1867, c'est-à-dire depuis la Confédération, le parti conservateur a été au pouvoir, de cette date jusqu'en 1886. Il le reprit en 1892 et le perdit définitivement en 1897.

Voici le tableau des élections depuis la Confédération:

Année	Cons.	Lib.	C.-Ind.	L.-Ind.	Ouv.	Nat.	Opp.	Sièges
1867	51	14						65
1871	45	20						65
1875	43	19	3					65
1878	35	28	2					65
1881	49	15	1					65
1886	27	32	3					65
1890	24	42	2		1	4		73
1892	51	21	1					73
1897	23	51						74
1900	7	67						74
1904	5	68		1				74
1908	13	58				3		74
1912	15	64		1	1			81
1916	6	75						81
1919	5	74			2			81
1923	20	64				1	1	85
1927	9	73			2	1		85
1931	11	77			2			90
1935	42	47					1	90

BILLET D'OTTAWA

La politique du gouvernement King sur les "sanctions" contre l'Italie. — La conférence interprovinciale. — La commission du tarif.

Le Canada ne tient pas précieusement à tirer les marrons du feu. Pas même au profit de l'Angleterre, et au risque de gâcher les subtiles combinaisons du British Foreign Office.

Or voilà le rôle que nous aurait fait jouer le Dr Riddell, délégué permanent du Canada auprès de la Société des Nations, à Genève, en proposant d'étendre les sanctions contre l'Italie et en faisant prononcer l'embargo contre le pétrole, le charbon, le fer et l'acier. Le Canada n'a pas de pétrole. Pourquoi tant de zèle? Il est évident que notre représentant n'aurait pas pris sur lui de faire pareille suggestion, qui ne nous intéresse guère, s'il n'eût agi à l'instigation du Foreign Office.

M. Lapointe, premier-ministre intérimaire, crut donc opportun de mettre les choses au point et de préciser que le Dr Riddell avait agi sans autorisation. La proposition d'étendre l'embargo au pétrole et à d'autres produits essentiels ne relève que de ses vues personnelles, et non celles du gouvernement canadien.

Dans un communiqué qui a fait sensation à travers le monde, M. Lapointe montre que le Canada s'en tient à ses obligations en vertu de son adhésion au pacte de la Société des Nations, mais sans plus. Telle était, d'ailleurs, la portée de la déclaration faite par M. King lui-même le 29 octobre. Deux jours après, un arrêté ministériel fut adopté qui prononçait l'embargo contre l'exportation des armes et des munitions en Italie.

Mais ceci fait, il n'entre pas dans la politique du gouvernement canadien de prendre l'initiative d'aggraver les sanctions ni de prendre d'autres mesures relatives à la prohibition des exportations en Italie. Le gouvernement se contente, suivant le texte, de coopérer à l'application de mesures purement financières et économiques, d'un caractère pacifique. Ces mesures sont d'ailleurs approuvées par tous les pays faisant partie de la Société des Nations. Pour le reste, le Canada se déclare désireux de suivre le cours des événements et prêt à considérer toute proposition tendant à la révision des sanctions économiques.

La déclaration de M. Lapointe eut, encore une fois, une répercussion immense à travers le monde. On a l'impression que le Canada, par ce geste, prend une importance qu'il n'avait encore jamais eue au sein des nations. Et les commentaires de la presse mondiale ne laissent pas d'être intéressants.

Ainsi un journal anglais, le Morning Post que l'on considère depuis toujours comme l'organe conservateur par excellence, ne craint pas de se demander si l'embargo sur le pétrole est moins apte à amener la paix en Ethiopie que la guerre en Europe. Preuve que le geste du gouvernement canadien reflète des appréhensions sérieuses. Ne lit-on pas encore, sous la plume de lord Rothermere, que personne en Angleterre ne s'intéresse réellement à la querelle italo-éthiopienne. Si tel est le cas, on ne voit pas pourquoi le Canada serait plus britannique que les Anglais. En d'autres termes, et suivant l'expression courante, plus catholique que le pape.

Les commentaires aux Etats-Unis ne sont pas moins suggestifs. De prime abord, certains journaux américains se méprirent sur le sens de la déclaration de M. Lapointe et voulurent y voir un signe que le Canada se détachait du commonwealth et de la Société des Nations. Rien ne justifie pareille interprétation. Le Canada respecte ses engagements et reste loyal. Mais on comprend aussi, définitivement, que sous le gouvernement libéral de Mackenzie King le Canada est pour la paix.

L'incident Riddell, — car c'est ainsi qu'on le désignera dans l'histoire, — semble prendre une importance de plus en plus grande. Il est difficile d'en prévoir toute la portée. Mais, dans les cercles politiques de la capitale, on assure déjà qu'il ne sera pas sans effets patents et immédiats.

L'un de ces effets sera, sans doute, de faire créer sans délai un nouveau poste diplomatique. Par une singulière anomalie, en effet, le Canada a des ministres plénipotentiaires et envoyés extraordinaires à Londres, à Paris, à Washington et à Tokio, mais non à Genève. Or, c'est là, on le voit chaque jour, que se décide le sort du monde. Et cependant le délégué permanent du

Canada auprès de la Société des Nations n'est qu'un simple fonctionnaire. Ne convient-il pas d'en envoyer, sans tarder, un ministre à Genève? Ministre plénipotentiaire ou ministre d'Etat, comme l'on voudra. Mais il semble de première importance d'avoir à Genève un ministre responsable et autorisé qui parlera au nom du gouvernement canadien.

La conférence interprovinciale se réunit la semaine prochaine. M. Taschereau, M. Heppburn, et tous les autres premiers ministres provinciaux y assisteront. Outre le chômage et tous les sujets qui s'y rattachent, on apprend de M. Howe, ministre des voies et communications, que la conférence sera saisie d'un problème qui prend une importance transcendante, à savoir la concurrence que font aux chemins de fer les camions et autobus. Une délégation d'employés de chemins de fer a approché M. Howe, et le ministre a mentionné la création d'une commission royale pour étudier ce problème.

La commission du tarif, après avoir consacré plusieurs jours au pétrole, étudie maintenant la situation des textiles. Une délégation anglaise de quatre membres fait actuellement valoir ses griefs concernant l'industrie du coton et de la soie artificielle. Les fabricants canadiens plaident aussi leur cause et s'opposent aux revendications anglaises. La commission du tarif fera rapport sur ces diverses questions avant la convocation des Chambres.

CE QUE DISENT LES JOURNAUX

Avec commentaires d'Adolphe Berthon

De loin, on juge mieux des choses et des événements. Vues d'Ontario les dernières élections de la province de Québec sont jugées différemment et avec une certaine dose d'impartialité qui pourra nous servir de leçon comme de réconfort.

Voici d'abord l'avis du Whig-Standard, de Kingston: "Le verdict (dans Québec) ne conclut guère à un verdict de mécontentement (contrairement à ce qu'on a voulu déduire). Les électeurs n'ont pas eu l'opportunité de choisir entre deux alternatives chacune promettant un gouvernement fort. Les libéraux ont reçu un avertissement sans qu'aucun parti uni se fût levé pour les menacer."

De son côté, l'Expositor, de Brantford, dit que c'est merveille de voir que le gouvernement Taschereau a pu se maintenir au pouvoir tandis que tous les autres gouvernements tombaient, victimes d'un sort commun: "Il est merveilleux qu'après un si long terme d'office, le parti libéral ait été réélu. Il serait difficile de trouver un parallèle à une confiance aussi prolongée en faveur d'un parti. Même le long régime du parti conservateur en Ontario a été interrompu au bout de quatorze ans. Il se peut que ce soit grâce au prestige du premier ministre Taschereau que son gouvernement fut réélu, même avec une petite majorité, en dépit du cri de l'opposition: "Trop de Taschereau!"

Le Globe, de Toronto, est convaincu que M. Taschereau sera capable non seulement de se maintenir au pouvoir, même d'être plus fort parce que secondé par un parti encore plus étroitement uni: "Un gouvernement avec une majorité de six peut faire son chemin. Une demi-douzaine de partisans sont aussi forts que vingt, s'ils tiennent. Mais l'administration doit marcher avec prudence. Est-ce que cette majorité se maintiendra? Très vraisemblablement. La révolte contre le libéralisme dirigée par M. Gouin a retiré des rangs tous les membres mécontents; par conséquent ce devrait être un parti étroitement uni que le premier ministre Taschereau conduira à l'Assemblée législative. Voilà un avantage. La population de Québec, de quelque parti qu'elle soit, devrait être satisfaite qu'à la prochaine législature il y aura une forte et active opposition, capable d'enrayer une législation qu'elle n'approuverait pas. C'est une bonne chose pour n'importe quel parlement. Le premier ministre Taschereau est un homme capable, un politicien averti qui sera capable de dominer la tempête politique qui menace le navire de l'administration."

L'Ottawa Journal, feuille conservatrice, fait remarquer, à son tour, que le résultat des élections dans Québec n'ont nullement indiqué que le parti conservateur était plus fort. "Qu'il nous soit permis de dire que la défaite du gouvernement Taschereau aurait été regrettable. On nous a toujours montré Québec comme une province bien administrée et son administration est peut-être plus saine que n'importe quelle des autres provinces. M. Taschereau est un homme d'Etat extraordinairement capable et il a maintenu la solidité financière de sa province."

UNE FAUSSETTE ENTRE MILLE

La campagne électorale est finie, mais la campagne d'insinuations et de mensonges-entreprise par les adversaires des libéraux, ne l'est pas.

Elle se continue avec une ténacité rageuse. Chaque jour apporte les démentis les plus formels aux accusations des conservateurs, de leurs alliés et de leurs organes. Voici un échantillon de leur violence propagande:

Le 30 novembre, Le Devoir publiait sous le titre: "L'élection dans Terrebonne", un article où on lisait ce qui suit: "...On a aussi découvert que deux boîtes de scrutin, l'une du poll 59 de Saint-Faustin et l'autre du poll 61 de Saint-Jovite, contenaient plus de votes qu'il n'y a de voteurs sur les listes. On a calculé que les bulletins déposés dans les urnes et ceux qui ont été écartés dépassaient de 50 le total des voteurs inscrits sur les deux listes."

Cette information mensongère publiée sans sourcilier et avec complaisance par Le Devoir a été immédiatement contredite par M. Antony Lessard, officier rapporteur du comté de Terrebonne, qui adressa la lettre ci-dessous au Devoir, en date du 2 décembre: Monsieur le Directeur,

Comme officier-rapporteur du comté de Terrebonne, je suis obligé d'exiger de votre journal une mise au point sur ce que vous avez publié le 30 novembre au sujet de l'élection de l'honorable Athanase David contre monsieur Hermann Barrette.

Vous y insérez que deux boîtes de scrutin, l'une du poll 59 de Saint-Faustin et l'autre du poll 61 de Saint-Jovite contenaient plus de votes qu'il n'y a de voteurs inscrits sur les listes.

"On a aussi découvert, et je cite textuellement Le Devoir, que les bulletins déposés dans les urnes et ceux qui ont été écartés dépassaient de 50 le total des voteurs inscrits sur les deux listes."

C'est absolument faux et mensonger; je tiens à déclarer officiellement que, d'après le relevé du scrutin préparé par les sous-officiers-rapporteurs et fait en présence du candidat Hermann Barrette, ses représentants et ceux de l'élu, dans les 74 bureaux de vote du comté, le nombre des voteurs a été inférieur à celui des électeurs inscrits sur les listes.

Voici le rapport exact des deux polls précités:

Table with 2 columns: Location and Results. Saint-Faustin, poll 59: Electeurs inscrits: 115, Ont voté pour M. Barrette: 37, Ont voté pour M. David: 39. Saint-Jovite, poll 61: Electeurs inscrits: 267, Ont voté pour M. Barrette: 121, Ont voté pour M. David: 73.

Total des votes donnés: 76. J'ignore de quelles sources viennent les renseignements que vous avez donnés. Pour rendre justice aux sous-officiers-rapporteurs de ces municipalités, vous auriez pu obtenir un rapport précis en vous adressant au sousigné qui, soyez-en assuré, se serait fait un devoir de dire la vérité.

Veillez me croire, monsieur le Directeur, Votre bien dévoué, J.-Antony LESSARD, Officier-rapporteur du comté de Terrebonne.

Le 3 décembre, Le Devoir rétracta sa fausse information.

C'est ainsi que les officiers publics et les libéraux sont obligés, à tout instant, de contredire les rumeurs mensongères et les calomnies que l'opposition et la presse à sa dévotion répandent à profusion et sans scrupule.

AU CREDIT DU CANADA FRANÇAIS

Jusqu'à la fin du siècle dernier, il existait un préjugé en ce pays, quant à l'habileté administrative et financière des Canadiens-français. On convenait que nos compatriotes fournissaient d'excellents médecins, de bons avocats, et surtout de beaux orateurs, mais on était porté à douter de leurs talents d'hommes d'affaires. C'est que, à cette époque, nos devanciers n'avaient guère eu l'occasion de gérer de grandes entreprises publiques ou privées.

Aujourd'hui, cependant, lorsqu'on parle de la province de Québec, on s'empresse d'ajouter qu'elle est la mieux administrée du Canada. Avant 1900 on n'aurait jamais songé à confier le département du Trésor à un ministre d'origine française. On réservait toujours ce portefeuille à un représentant de la minorité anglaise. Peu l'honorable S.-N. Parent s'est chargé, un jour, de démontrer l'inanité d'un préjugé qui tendait à éliminer du domaine financier les gens de sa nationalité. Et depuis, après lui, nous avons eu tour à tour à la trésorerie sir Lomer Gouin, M. Taschereau, M. Nicol. Et, sous leur gestion, le crédit du Canada français a été mieux coté que jamais. Grâce à ces sages intérimaires, nous avons lieu de nous féliciter de l'état financier du Québec. (Le Canada).

BILLET DE QUEBEC

Force et sang-froid de M. Taschereau. — La conférence interprovinciale. — La commission de l'électricité. — Autres choses.

Ce 3 décembre 1935

Ce n'est pas par pure routine que le signataire de cette lettre l'a datée. Chaque journée est si féconde en événements importants et parfois sensationnels que des commentaires publiés quatre jours après avoir été rédigés risquent fort de désorienter le lecteur non prévenu.

Quelle est la première question à l'ordre du jour dans la province? On l'entend poser, plusieurs fois par jour, par presque toutes les bouches: "Comment le parti libéral, et particulièrement le premier ministre, prend-il les résultats de l'élection du 25 novembre?" L'honorable Alexandre Taschereau a contenté, aujourd'hui même, à Montréal, la curiosité générale. En recevant les journalistes aux bureaux du gouvernement, il leur a dit fort joyeusement: "Ils ont l'air de croire que nous allons rester au pouvoir."

Depuis jeudi dernier, il ne s'est passé rien d'extraordinaire.

Le fait est qu'en dépit de toutes ces rumeurs de contestations, les adversaires du parti libéral ne semblent pas se décider vite à prendre action. Les hommes sérieux qu'ils ont dû consulter leur firent sans doute comprendre qu'il y a loin entre des accusations fulminantes et la preuve à établir en justice. D'ailleurs, les actionnistes n'avaient-ils pas choisi eux-mêmes leurs représentants, dont c'était le devoir de veiller scrupuleusement sur tout ce qui se passait dans le bureau de vote? N'avaient-ils pas l'autorité voulue pour prévenir toutes les fraudes dont ils accusent aujourd'hui le gouvernement d'avoir commises?

Non content d'attendre avec sérénité les coups que ses adversaires paient, depuis huit jours, de lui porter, M. Taschereau se gaussait de différentes manifestations auxquelles se livrent les vaincus contre ceux qu'ils n'ont pu supplanter dans l'opinion populaire. "Il faut bien qu'ils passent leur mauvaise humeur, continuait le premier ministre; moi, cela m'amuse de voir leur rage."

Ces observations ironiques prouvent que le chef du gouvernement est bien loin d'être abattu par la diminution de sa majorité en Chambre. Il se souvient que le parti libéral a déjà réussi à conduire à bonne fin les affaires de la province avec une majorité encore plus infime que la sienne. Et ce qui donne au parti ministériel un grand avantage sur l'opposition, c'est qu'il juge les choses froidement, n'exagère rien, garde son sang-froid dans les moments les plus épineux, tandis que les adversaires, exaspérés par leur impuissance à s'emparer du pouvoir, s'abandonnent aux rages les plus instinctives rappelant les cris des enfants turbulents qu'on met en pénitence.

Ces crises de colère durent rarement longtemps, et déjà tout semble s'apaiser. M. Taschereau, qui connaît bien les hommes, grands et petits, ne s'est pas laissé impressionner un seul instant par les vociférations dont il était l'objet. Et il n'est pas l'homme à s'inquiéter du sort de son gouvernement au moment où le peuple vient de le reporter au pouvoir avec une majorité bien suffisante pour lui permettre de tenir encore longtemps les rênes du char de l'Etat.

Il a d'ailleurs mieux à faire par les temps qui courent. La préparation de la Conférence interprovinciale prend le peu des loisirs qui lui restent. Le peuple de la province de Québec n'ayant pas voulu confier à d'autres qu'à lui le soin de nous représenter dignement à Ottawa, il saura faire honneur à son mandat, et nul doute que, comme toujours, son prestige réussira, cette année encore, à orienter sagement les débats de la Conférence et à en tirer tous les avantages qui peuvent en découler pour nous. L'étroite coopération qui régnera entre les représentants de toutes les provinces laisse entrevoir qu'on prendra, à Ottawa, des initiatives très importantes dont bénéficieront tous les Canadiens.

La haute figure de M. Mackenzie King dominera tous les débats, et son sens très éclairé de la politique saura grouper et ordonner les précieuses suggestions qui lui viendront de tous les points de notre grand pays, "dont il est l'âme dirigeante, et non le despote". La crise économique semble terminée; la Conférence interprovinciale stimulera grandement la reprise des affaires et saura apporter à toutes les classes de la société des réformes d'intérêt général propres à leur faire oublier le mauvais cauchemar d'où elles viennent de sortir.

Les bienfaits de la Conférence interprovinciale coïncideront avec ceux que nous assureront, particulièrement dans notre province, les activités de la Commission d'électricité dont MM. Frigon, Lefebvre et McCammon sont les âmes dirigeantes. L'on se rappelle que cette commission est un organisme indépendant de la politique et dont l'objet est:

1o De rendre accessible au plus grand nombre possible de citoyens l'usage de l'énergie électrique, aux meilleures conditions compatibles avec l'efficacité du service, d'après un tarif raisonnable établi tant dans l'intérêt du consommateur que dans celui du bailleur de fonds;

2o De réparer les erreurs et abus du passé et d'en prévenir la répétition;

3o De garantir au peuple de la province de Québec une industrie électrique qui permettra à la province de toujours occuper une position avantageuse dans le développement industriel et social du Canada.

Déjà des centaines de demandes de renseignements et un grand nombre de requêtes de toutes natures attendent la prompt solution que sauront leur donner les commissaires éclairés choisis par le gouvernement Taschereau pour résoudre le problème de l'électricité dans le Québec. Le contrôle efficace des tarifs sera vite assuré par les initiatives que prennent déjà les commissaires, par exemple, celle d'exiger de toutes les compagnies qui produisent et distribuent de l'énergie électrique des rapports périodiques complets sur la quantité d'énergie qu'elles produisent, ainsi qu'un état de leurs revenus et de leurs dépenses.

Une décision importante de la cour d'appel mérite aussi de retenir notre attention, cette semaine. Les honorables juges C.-E. Dorion, W.-L. Bond, Antonin Gailpeault et de Gregor Barclay, sous la présidence de sir Mathias Teller, ont arrêté les fraudes dont ils accusent aujourd'hui le gouvernement d'avoir commises?

Enfin, puisse son éminence le cardinal J.-M.-R. Villeneuve, archevêque de Québec, de retour d'une visite au pays de ses ancêtres, faire tomber sur toute la province, en même temps que ses bénédictions, des paroles de paix et de conciliation qui calment les esprits échauffés et nous fassent définitivement sortir, pour la plus grande tranquillité de tous et de chacun, de la double tourmente électorale qui a ébouriffé trop de chevaux!

JEROME.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

CE QU'ON ENSEIGNE DANS LES UNIVERSITES ALLEMANDES

Au moment où les Universités viennent de rouvrir leurs portes, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'oeil sur quelques-uns des titres des cours qui sont donnés dans plusieurs universités allemandes et qui ont pour but de fournir une base scientifique, ou soi-disant telle, au national-socialisme.

En voici quelques-uns, d'abord, empruntés aux programmes de l'université de Berlin. Le professeur Carl Schmitt, qui a la réputation d'être le meilleur spécialiste de l'enseignement du droit public en Allemagne et qui se réclame volontiers du catholicisme, entretiendra les étudiants de "la structure de l'Etat et l'effondrement du deuxième Reich". Le professeur Glum, lui aussi un juriste, traitera "des bases intellectuelles du national-socialisme".

A l'Ecole des Sciences politiques, revoilà les mentions des cours de Dr Klemmt, "De Chamberlain à Hitler" et de Dr Lammers, secrétaire d'Etat à la chancellerie du Reich, sur "La structure juridique du IIIe Reich". A l'université de Bonn, on entend le Dr Mense exposer "les bases de la philosophie et de la politique national-socialiste". A l'Ecole Polytechnique de Braunschweig, on annonce un cours sur "l'Etat national-socialiste". A l'université d'Heidelberg, c'est un des hommes en vue de la science national-socialiste, le Dr Ernst Kriek, qui décrit: "les traits principaux de la conception national-socialiste du monde". A celle de Königsberg, c'est le Dr Becker, qui compare entre eux: "l'Etat fasciste et l'Etat populaire du Führer (Führerstaat)".

Revenons à Berlin. Dans le courant d'octobre, y fut inauguré l'Institut du Reich pour l'histoire de l'Allemagne nouvelle. Son président, le Dr Walter Fraul, dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, a déclaré que les principaux cours qui seraient donnés à cet Institut auraient pour thème général l'histoire de l'Allemagne depuis la Révolution française. On s'occupera spécialement des quatre sujets suivants: la pénétration des idées de l'ouest de l'Europe en Allemagne, les mouvements en faveur d'une Eglise nationale, le développement de la philosophie allemande et enfin la question juive en Allemagne, de la Révolution française à la Révolution national-socialiste.

Parmi les parrains du nouvel Institut, se trouvent naturellement le chancelier Hitler et le professeur Alfred Rosenberg. C'est donc une véritable académie national-socialiste qui vient de s'ouvrir à Berlin. Pourquoi faut-il que le professeur Heinrich von Srbik, qui enseigne

A LIRE

La livraison de novembre de la revue LE MOIS, synthèse de l'activité mondiale, vient de paraître. Elle nous apporte deux études sur le problème anglais, l'une de M. Fenner Brockway, secrétaire du parti travailliste indépendant, énergiquement intitulée L'Angleterre ne doit pas faire la guerre, l'autre, Position de l'Angleterre dans la crise européenne, analysant les raisons profondes et exactes de l'attitude anglaise devant le conflit actuel. Deux études de non moindre importance sont La situation économique de l'Allemagne et Les opérations militaires en Abyssinie. Enfin après tant d'articles que contient ce numéro du MOIS citons ceux du constructeur Louis Bréguet, sur les gyroplanes, de M. Franck, gouverneur de la Banque de Belgique sur la politique monétaire belge, une interview des danseurs Clotilde et Alexandre Sakharof et les "portraits" biographiques de MM. Dino Alfieri, Louis Renault, Mario Roustan, Francis Jammes, Georges Desvaslières, etc., etc.

Vous pouvez obtenir ce numéro du MOIS pour \$1.00 franco, en vous adressant à ses représentants canadiens: LA MAISON DU LIVRE FRANÇAIS DE MONTREAL, INC., 807 rue Ontario est, à Montréal.

l'histoire à l'Université de Vienne en ait été nommé membre? Le président Fraul l'a expliqué dans son discours inaugural, en déclarant que l'entrée du professeur von Srbik à l'Institut était "un symbole heureux de la communauté spirituelle de l'Empire allemand et du germanisme, dans cette partie du Sud-Est qui s'appelle l'Autriche".

"Ce n'est que maintenant, a-t-il ajouté, depuis le jour où dans l'Eglise de la garnison de Postdam, sur la tombe de Frédéric-le-Grand, un successeur de Bismark, de la branche autrichienne, Adolf Hitler, avec le maréchal de la tradition prussienne-petite-allemande, ont fondé la Fédération du troisième Reich, que revient à nous la tradition historique d'une nécessité spirituelle et politique qui montre le germanisme du Reich en union de l'esprit avec le germanisme du Sud-Est." Voilà donc la réunion de l'Autriche à l'Allemagne, placée elle aussi, sur des bases scientifiques et cela, avec le concours d'un professeur de l'Université de Vienne, lui-même historien de Metternich.

Les renseignements ainsi rassemblés, dans ces quelques informations empruntées, pour la plupart, à la Frankfurter Zeitung, jettent un jour singulier sur la science universitaire allemande, elle aussi "mise au pas" et placée au service du national-socialisme.

A L'INSTITUT DES ETUDES AMERICAINES DU COMITE FRANCE-AMERIQUE DE PARIS

L'Institut des Etudes américaines du Comité France-Amérique de Paris, qui a son siège 9 et 11, avenue Victor-Emmanuel (VIIIe), a organisé, pour la présente saison, deux séries de cours d'un très haut intérêt.

La première, inaugurée le 18 novembre par S. Exc. M. de Souza Dantas, ambassadeur du Brésil à Paris, assisté de M. Georges Dumas, de l'Institut, professeur à la Sorbonne, a pour sujet général: Le Brésil d'autrefois et d'aujourd'hui. Elle comprend deux groupes de cinq conférences qui ont été confiées à M. Pierre Deffontaine, professeur aux Facultés libres de Lille, et à M. Robert Garric, qui ont enseigné, l'un et l'autre, avec grand succès à la Faculté des Lettres, Sciences et Arts de São-Paulo.

M. Pierre Deffontaine doit étudier les Grands Problèmes humains que pose le Brésil, le pays lui-même, les vagues migratoires, le mode de peuplement, les personnages types de l'histoire brésilienne, l'homme et le historien. Quant à M. Robert Garric, dont les cours commenceront le 13 janvier 1936, et se poursuivront jusqu'au 10 février, il traitera des Grands Problèmes historiques, culturels et politiques du Brésil. Il se trouvera ainsi amené à parler des courants et des influences qui ont agi sur la formation de l'esprit brésilien, du caractère et de la race, des lettres et des arts, de la spiritualité brésilienne, et enfin, de l'organisation politique ainsi que de l'équipement culturel de la nation.

A ces deux groupes de conférences (chaire Gabriel Hanotaux), succéderont, à partir du 17 février 1936, jusqu'au 9 mars, quatre cours (chaire Edward Tuck), dont le premier sera fait par M. André Siegfried, de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'Ecole libre des Sciences politiques. Il aura pour sujet les Impressions de voyage aux Etats-Unis de M. Siegfried en 1935 et servira d'introduction aux trois cours de M. Firmin Roz sur l'Evolution de la psychologie du peuple américain. M. Firmin Roz présentera à ses auditeurs trois types d'Américain: l'homme de l'Est, c'est-à-dire le "pélerin" de la Nouvelle-Angleterre et le Virginien; l'homme de l'Ouest ou le Pionnier; le Cosmopolite, enfin, considéré comme un type nouveau.

C'est là un très beau programme, dont on peut estimer qu'il est de nature à mieux faire connaître en France le Brésil et les Etats-Unis. L'Institut des Etudes américaines du Comité France-Amérique poursuit une oeuvre excellente et de haute valeur intellectuelle, morale et scientifique.

Bulletin du tourisme

Sports d'hiver dans les Laurentides

Les amateurs de ski seront sans doute heureux d'apprendre qu'ils pourront, cette année, se livrer à leur sport favori dans des conditions des plus avantageuses. En effet, cet hiver, il y aura dans les Laurentides des sentiers bien tracés sur une longueur de cent-cinquante milles à travers cette belle région de la province de Québec. Ces sentiers, ou mieux ces "trails" comme elles sont généralement désignées par les amateurs de ski, contourneront tantôt des collines abruptes, tantôt descendront en pentes douces. Ces sentiers seront très bien indiqués par des signaux appropriés de sorte que le novice dans ce sport tout aussi bien que l'expert pourront s'adonner à ce sport.

Il y a quelques années, l'on considérait le ski comme un sport quelque peu dangereux car l'on était sous la fausse impression que pour pratiquer ce sport selon l'art, il fallait nécessairement descendre en tourbillon dans une pente abrupte pour ensuite se laisser tomber du haut d'une chute pour aller s'écraser une centaine de pieds plus loin sur ses longs patins de bois. Aujourd'hui, l'on a une toute autre compréhension de ce sport et c'est pour cette raison que les différentes associations de sports d'hiver donnent une attention toute particulière aux novices en leur fournissant des experts pouvant leur enseigner les principales notions que tout skieur doit connaître.

Les Laurentides, dans la région de Montréal, se prêtent admirablement bien à ce port car les nombreuses collines que l'on y rencontre en font un endroit unique pour les amateurs de ski. La plupart des hôtels dans ces différents endroits de sports d'hiver ont d'attachés à leur service des experts skieurs pour aider les commençants à maîtriser ce sport.

La campagne québécoise, et tout spécialement la région des Laurentides, offre un spectacle tout différent lorsqu'elle est recouverte de son manteau de neige. Le spectacle pittoresque des maisons de campagne ensevelies sous un épais manteau de neige immaculée, la salubrité remarquable du climat de la

campagne laurentienne et, pardessus tout, le charme et la diversité des jeux d'hiver se recommandent de façon spéciale à tous les touristes qui sont en quête d'un repos réparateur ou d'amusements nouveaux. Les touristes qui ont visité cette région pendant la belle saison devraient venir contempler de nouveau ces mêmes régions pendant l'hiver.

Quoique le ski forme la principale attraction sportive dans les Laurentides il y a aussi nombre d'autres événements sportifs qui se déroulent dans le cours de l'hiver. L'on est à préparer actuellement le programme des courses de ski, de raquettes, des joutes de hockey, des courses de chiens et autres amusements en plein air. Les sportsmen les plus âgés qu'on ne peut se livrer aux sports violents du ski ou du patin se plaisent beaucoup à faire des randonnées sous bois avec des chiens dressés à cette fin.

Presque tous les hôtels ont des patinoires pour l'usage de leurs hôtes qui désirent s'adonner à ce sport vivifiant. A d'autres endroits les amateurs du patin peuvent se livrer à leur passe-temps favori sur les étangs ou les lacs que le froid a transformés en un miroir et où patineurs et patineuses, évoluent tout en contemplant le panorama laurentien recouvert de son manteau blanc.

La raquette que l'on considère comme le plus ancien moyen de locomotion dans la province de Québec possède aussi de nombreux adeptes. Depuis quelques années ce sport a pris un regain d'activité surtout parmi les touristes nous venant des Etats-Unis. Les fervents de la toboggan, et ils sont nombreux, ne peuvent choisir de meilleur endroit que les Laurentides. Tous, jeunes et vieux, peuvent s'y adonner car ce sport ne demande aucune expérience et procure toujours des sensations nouvelles.

La plupart des hôteliers peuvent fournir aux visiteurs les articles nécessaires pour pratiquer les différents sports que nous venons d'énumérer, au cas où ils auraient oublié de se munir de ces articles avant leur départ.



Chronique féminine

Chacun pour soi, rien pour les autres

Il n'est en somme rien de tel que la douleur pour nous donner l'illusion, la sensation d'être énormes, immenses, gigantesques.

Etre une cible plus petite, afin d'être ou moins souvent ou moins en plein coeur atteints, il semble bien que ce soit en face de la seule douleur — maladies, revers, chagrins, déceptions, abandon — que ce désir s'universalise.

Quand il s'agit de faire souffrir, au contraire, nous n'avons plus rien à nous. Nous devenons d'une générosité facilement exagérée.

C'est quand le coeur fond de bonté qu'il faut dépenser le plus d'énergie pour défendre les autres contre les coups du sort.

Et de ce chaos : la guerre, la dépression, — surgit une belle philosophie sereine dont s'inspire notre jeunesse actuelle.

Et de ce chaos : la guerre, la dépression, — surgit une belle philosophie sereine dont s'inspire notre jeunesse actuelle.

MARYSE.

Décembre 1935.

L'obésité, terreur de la femme moderne

Vous êtes devenue, madame, une grosse personne parce que vous avez cédé à la mollesse et à une certaine indolence naturelle.

Vous êtes devenue, madame, une grosse personne parce que vous avez cédé à la mollesse et à une certaine indolence naturelle.

Vous êtes devenue, madame, une grosse personne parce que vous avez cédé à la mollesse et à une certaine indolence naturelle.

Vous êtes devenue, madame, une grosse personne parce que vous avez cédé à la mollesse et à une certaine indolence naturelle.

Vous êtes devenue, madame, une grosse personne parce que vous avez cédé à la mollesse et à une certaine indolence naturelle.

Vous êtes devenue, madame, une grosse personne parce que vous avez cédé à la mollesse et à une certaine indolence naturelle.

Vous êtes devenue, madame, une grosse personne parce que vous avez cédé à la mollesse et à une certaine indolence naturelle.

Vous êtes devenue, madame, une grosse personne parce que vous avez cédé à la mollesse et à une certaine indolence naturelle.

Vous êtes devenue, madame, une grosse personne parce que vous avez cédé à la mollesse et à une certaine indolence naturelle.

Vous êtes devenue, madame, une grosse personne parce que vous avez cédé à la mollesse et à une certaine indolence naturelle.

Vous êtes devenue, madame, une grosse personne parce que vous avez cédé à la mollesse et à une certaine indolence naturelle.

Vous êtes devenue, madame, une grosse personne parce que vous avez cédé à la mollesse et à une certaine indolence naturelle.

tre l'invasion graisseuse. Les vaisseaux se fragilisent; la congestion des centres nerveux devient permanente et des lésions irrémédiables s'installent.

Déférez-vous de l'immobilité prolongée, de la stultification. Agissez, soyez active, intéressez-vous à quelque chose qui vous contraigne à remuer.

Quand vous aurez fait un bon repas, soit que vous ayez reçu vos amis, soit que vous ayez été reçue par elles, supprimez le repas suivant. Buvez deux verres d'eau à la place; sortez; allez vous promener au lieu de vous mettre à table.

Vous reconnaîtrez que l'amaigrissement provoqué par le régime est salutaire à ce que votre respiration sera améliorée, vos forces et votre entrain recouvrés.

Vous devez au contraire suspendre la cure si vous constatez de la faiblesse, de l'oppression, des palpitations ou de l'insomnie.

Fougères et plantes d'appartement

LES SOINS A LEUR DONNER

Une fois par semaine, en été et deux fois par semaine, en hiver, placez vos plantes dans une cuvette remplie d'eau et laissez baigner pendant cinq minutes et lavez soigneusement chaque tige. Faites égoutter complètement avant de remettre dans la jardinière, et ne jamais laisser l'eau dans le fond du bocal.

Pour le lavage des feuilles, se servir d'une éponge trempée dans de l'eau légèrement salée; prendre garde que l'eau ne pénètre la terre.

Si vos plantes sont attaquées par des insectes, arrosez avec une solution d'une cuillerée à thé de nicotine dans un gallon d'eau deux ou trois fois par semaine. De la fumée de tabac sous les feuilles à tous les jours, pendant une quinzaine, fait aussi beaucoup de bien.

Pour tuer les vers ou autres insectes qui mangent les racines du rosier ou d'autres plantes, on verse autour de la tige, sans y toucher, un mélange d'une cuillerée à thé d'ammoniaque dans une tasse d'eau.

Si cela ne suffit pas à les faire mourir, arrosez avec une tasse d'eau dans laquelle vous aurez délayé une cuillerée à café de moutarde en poudre. Vous verrez bientôt tous les petits vers monter à la surface, et il vous sera alors facile de les enlever.

Si vos plantes de maison sont faibles ou tombantes, et que l'eau ne les ravive pas, essayez du marc de café sur les racines, trois fois par semaine, une cuillerée d'huile d'olive; ne jamais laisser la terre durcir ou sécher.

MADAME MUSSOLINI

Rachelle Mussolini, femme du Duce, dictateur de l'Italie, croit que la place d'une femme, quel que rang qu'elle occupe dans la société, est à la maison.

Elle pourrait vivre dans un palais, mais elle préfère une maison à la campagne. Elle pourrait avoir plusieurs domestiques, mais elle aime mieux faire sa propre cuisine et voir elle-même au ménage.

D'autres auraient la tête gonflée, mais elle demeure ce qu'elle a toujours été: aimable, simple, démocratique.

Elle est peut-être inquiète, mais elle ne le fait pas voir. Elle garde pour elle l'anxiété de voir son mari engagé dans la plus dangereuse entreprise de son existence et de savoir ses deux fils aviateurs constamment en danger de trouver une mort affreuse sur le sol éthiopien.

Née de parents aux modestes moyens, Mme Mussolini a toujours fui la société. Elle redoute les grandes réceptions. Elle n'aime pas le grand monde. Pendant de nombreuses années, elle s'est contentée d'une modeste maison à Milan.

Elle est une mère de famille admirable, une épouse aimante, une femme accomplie. Après avoir secondé son mari, elle choye maintenant ses enfants et voit elle-même à ce que leur éducation soit parfaite.

Et, si son mari venait, par malheur, à perdre toute sa puissance, elle continuerait à être ce qu'elle a toujours été, sa femme fidèle qu'aucun revers de fortune ne pourrait abattre. Elle resterait elle-même.

Ce qu'est le diabète

Par John L. Rice, M.D., Commissaire du Service d'Hygiène de la ville de New-York

Dans le cas des diabétiques, le corps humain est impuissant à s'assimiler des sucres et des féculés comme nourriture. Ceci est déplorable, car les sucres et les féculés sont au nombre des aliments les plus importants dont le corps a besoin.

Quand une personne qui a le diabète, absorbe des sucres et des féculés, du sucre apparaît tout de suite dans l'urine: ce qui détruit la valeur alimentaire de ce qu'elle mange. Comme les aliments sont en quelque sorte anéantis, cette personne a toujours faim. Une grande quantité d'urine passe dans les reins et les affaiblit. Pour compenser cette perte, le malade boit beaucoup d'eau et, cependant, il est constamment assoiffé. Un grand nombre de diabétiques perdent du poids rapidement, parce que leur corps ne profite pas des aliments qui lui faut.

Le lecteur a peut-être remarqué que je mets les féculés au même rang que le sucre. Les féculés sont promptement changés en sucre dans le corps; c'est d'ailleurs ainsi que la nature procède. Parmi les aliments qui contiennent des féculés ou amidons, il y a les céréales de toutes sortes, les pommes de terre, les betteraves, les épinards, les navets, le macaroni, le spaghetti, etc. Un grand nombre de fruits contiennent des féculés et des sucres: c'est donc dire que les diabétiques n'ont pas grand choix à faire.

Mais voici l'aubaine: Grâce à la découverte de l'insuline, ces malades n'ont plus raison de s'alarmer. Par le traitement à l'insuline, les diabétiques peuvent prendre une nourriture saine et suffisante; ils peuvent même prendre des aliments qui renferment des sucres et des féculés. Ils n'ont plus à souffrir de la faim. De fait, s'ils suivent les ordonnances du médecin, ils peuvent vaquer à leurs occupations tout comme les personnes qui n'ont pas le diabète.

Permettez que dans l'article qui suivra, je vienne vous entretenir de cette merveilleuse substance qui, on a nommé insuline, laquelle permet aux diabétiques de se bien porter.

Lavage du crêpe de chine

Ce crêpe, s'il est de bonne qualité, se lave facilement. On le plonge dans une eau savonneuse épaisse, on frotte les taches sur la paume de la main, on le plonge vivement plusieurs fois; on le rince à l'eau tiède salée. On le roule dans un linge; on le repasse avec un fer pas trop chaud quand il est à moitié sec.

RECETTES EPROUVÉES ET GARANTIES

Il y a peut-être un plus grand choix de viandes au Canada qu'en tout autre pays. Grâce aux régimes adoptés pour encourager la production et la vente, la qualité des viandes offertes s'est beaucoup améliorée en ces dernières années et les producteurs de bestiaux ont appris à connaître ce que les consommateurs désirent.

La viande d'agneau est de plus en plus appréciée par les Canadiens. On trouve aujourd'hui de l'agneau frais en grande variété à toutes les saisons de l'année, et la ménagère peut ainsi varier ses menus pour satisfaire à ce désir de changement que l'on éprouve aujourd'hui qu'autrefois.

L'agneau frais est hautement recommandé pour les enfants qui grandissent. Les protéines animales que l'on trouve dans toutes les viandes sont des protéines complètes, contenant tous les acides aminés nécessaires pour le corps humain. Un autre grand avantage que présente la viande pour les enfants et les jeunes gens c'est qu'elle est riche en extraits qui donnent de la saveur à la nourriture, et stimulent la formation des sucres gastriques et facilitent la digestion.

Pour les personnes d'un certain âge, qui doivent apporter plus de soin au choix et à l'emploi de la viande dans le régime alimentaire, l'agneau frais est recommandé comme l'une des viandes les plus sûres. Presque toutes les recettes pour la cuisson de l'agneau comprennent des légumes frais, — en fait, il n'y a pas de viande qui offre autant de ressources pour l'emploi des légumes cuits ou frais.

En ce qui concerne le choix des morceaux d'agneau, l'acheteur ne devrait avoir que peu d'embarras. Le poids des agneaux habillés de bonne qualité varie peu; le poids le plus apprécié est d'environ 40 livres. Si vous achetez pour une petite famille, procurez-vous des rôtis provenant d'agneaux qui pèsent environ 40 livres ou un peu moins, tandis que pour des grandes familles, prenez des rôtis provenant d'agneaux pesant de 40 à 50 livres.

L'agneau frais se vend à prix très raisonnable à cette saison de l'année. Les quartiers d'agneau contiennent peu d'os relativement à la viande, et c'est là un avantage pour le budget de la famille. Le gigot d'agneau, l'épaule roulée, le carré ou le filet d'agneau font d'excellents rôtis pour le repas du dimanche ou pour tout autre repas spécial.

Lorsque les travaux de ménage sont trop absorbants pour que l'on ait beaucoup de temps à donner à la préparation du repas du midi, on peut prendre des côtelettes d'agneau, toujours économiques et faciles à préparer. Le ragout d'agneau frais est toujours très économique par comparaison aux rôtis ou aux côtelettes d'agneau, et quelques livres de viande d'agneau préparés sous forme de ragout font un plat toujours bien vu sur la table de la famille.

Voici un nouveau plat recommandé par un fameux maître-queux. Ces savoureuses côtelettes d'agneau grillées constituent presque un repas par elles-mêmes et un mets fort alléchant.

6 côtelettes d'épaule d'agneau, 6 oignons farcis de moyenne grosseur, 6 ou 12 tranches de pommes de terre, d'un demi-pouce d'épaisseur, 6 moitiés de pêches, fraîches ou en conserves, 6 clous de girofle entiers, 6 tranches de bacon.

Faites bouillir les oignons. Dégraissez les côtelettes et faites-les saisir à la flamme du gril pendant 6 minutes environ; ou si vous désirez économiser de la chaleur faites saisir dans une poêle à frire. Creusez des oignons, saupoudrez de sel, garnissez l'intérieur de petits morceaux de fromage canadien et de miettes de biscuits, mettez un peu de beurre par-dessus et saupoudrez de sucre pour glacer.

LE VERGER SACCAGE

Le verger saccagé par l'Automne pillard A perdu ses fruits rous, ses feuilles et ses tiges; Et n'y demeure plus que des arbres vieillards Et des loques souillées qui, dans le vent, voltigent.

La désolation a posé son empreinte Sur le sol revêtu d'amas et de débris Et l'on sent circuler une vague contrainte Sous ses branches qui naguère servaient d'abri.

On n'y peut plus rester sans éprouver l'effet D'une beauté revue après maintes années Et, le coeur lourd de souvenirs, on en refait Le tour en trébuchant dans les herbes fanées.

Certes, l'âme connaît la tristesse des choses Et ce spectacle n'a guère de nouveauté Mais il vient juste à point, avec son air morose, Pour rappeler que tout n'est que fragilité;

Que la plus belle fête à ses lendemains sombres, Que chaque instant détruit l'aspect des dons charnels Et que, dans l'amertume et la détresse, sombre Le rêve trop brillant des espoirs éternels.

Nous sommes ce verger par l'automne enlaidi, Mais, comme lui, hélas, nous n'avons plus la force D'assouplir, au printemps, nos vieux muscles raidis Et notre sang pâlit sous notre vieille écorce.

Pourtant, nous reviendrons sous sa verdure chercher L'insouciance aimable et placide des trèves Et dans l'enchantement de ses parfums cachés, Nous ne penserons plus que la vie est si brève,

Puisqu'alors tu seras redevenu gaillard. O Verger saccagé par l'Automne pillard... Le 24 novembre 1935. Henri SMITH.

Les vertus des carottes

La carotte est une ombellifère comestible très riche en principes nutritifs, dont on ne saurait méconnaître les précieuses ressources en cuisine.

Surmontée de son joli panache vert, elle se prête (pas le panache) à une quantité d'excellentes recettes.

C'est un précieux légume, parce qu'on peut en manger en toute saison et qu'une cure de carottes améliore un caractère emporté et réduit infailliblement l'irascibilité nerveuse.

Lorsque les carottes ne sont plus jeunes, on doit tailler la pulpe rouge seulement et rejeter l'intérieur appelé, non sans raison, "bois de carottes", qui donnerait un goût aux potages, aux jus et aux sauces.

Bien peu de personnes n'aiment pas la carotte, sa vive couleur est agréable à l'oeil: "Si la truffe, a clamé Brillat Savarin, est le diamant de la cuisine, je puis bien dire que la carotte en est le rubis".

Les Américains, non sans raison, en sont très friands, parfois même ils l'exagèrent; ce n'est pas une raison suffisante parce que cette ombellifère, du latin "carota", serait d'origine yankee, pour servir un diner composé exclusivement de carottes. Parfaitement! Un diner complet de "racines".

Je précise: Le 25 juin 1926, à Détroit, dans l'Etat de Michigan, à l'Hôtel Statler, on servit quatorze plats de carottes, dont voici les noms à titre de curiosité: Suprême de carottes à l'orange Soupe de carottes Crêcy-Mirilton Carottes pickles la grecque Carottes hors-d'oeuvre Mousse de carottes Black-Suzan Pavé de carottes ravigote Carottes au gratin Salade de carottes crues Gocmeef Pâté de carottes Marmelade de carottes Glace aux carottes au citron Tarte aux carottes Demi-tasse de jus de carottes O jaunisse! ô soupe-mirilton!

SAUCE BOUILLIE POUR SALADES 1/2 cuillerée à thé de sel, Poivre de Cayenne 1 cuillerée à soupe de farine, 1 cuillerée à soupe de beurre, 1 cuillerée à thé de moutarde, 1 cuillerée à soupe de sucre, 1 oeuf, 1/2 tasse d'eau bouillante, 1/4 tasse de vinaigre.

Mélangez parfaitement les ingrédients secs. Ajoutez le beurre et les oeufs légèrement battus; puis ajoutez graduellement l'eau bouillante. Lorsque le mélange est bien lié ajoutez le vinaigre lentement. Faites cuire au bain-marie, en remuant constamment, jusqu'à ce que le mélange s'épaississe. Passez et refroidissez. Si on le désire, la sauce peut-être éclaircie avec de la crème.

SALEDE DE POULET AUX POMMES Prenez six pommes canadiennes bien mûres, enlevez les centres, remplissez-les de poulet cuit froid, finement haché, et assaisonnez de piment vert et de sel. Ajoutez suffisamment de crème pour humecter. Mettez les pommes dans une chaudière et faites les cuire jusqu'à ce qu'elles soient presque tendres. Mettez-les sur la glace et servez avec une mayonnaise et de la laitue.

SALEDE AUX POMMES ET AUX DATTES Coupez des pommes canadiennes en cubes. Coupez les dattes en morceaux semblables, mais n'employez qu'un quart autant de dattes que de pommes. Ajoutez deux cuillerées à soupe d'huile d'olive par chopine de fruits et mélangez parfaitement. Laissez reposer dans un endroit frais et tenez bien couvert pendant une demi-heure. Mettez dans un bol garni de feuilles de laitue, ajoutez une cuillerée à soupe de jus de citron, puis servez avec du pain et du beurre pour le lunch ou le souper.

SALEDE AUX POMMES ET AU FROMAGE Mélangez des noix de pécanier avec deux fois leur volume de fromage de crème, ajoutez un peu de crème épaisse pour lier le mélange. Assaisonnez de poivre et de sel et roulez en petits boules. Pelez des pommes canadiennes aigres-douces, ôtez le coeur et coupez-les en tranches d'environ 1/2 pouce d'épaisseur. Disposez sur des feuilles de laitue et mettez plusieurs boules de fromage au centre. Servez avec de la crème ou de la sauce à salade.

LA GELATINE ET LES MICROBES Les germes de toutes sortes se trouvant dans l'air se déposent sur la gélatine et s'y développent très rapidement. Pour cette raison, on tiendra couvert le plat de gélatine même au froid, et l'on mangera ce dessert aussitôt que possible.

Hygiène LE REFROIDISSEMENT DES PIEDS

Parmi les inconvénients que présente la saison d'hiver, le refroidissement des pieds en est sûrement un des plus fréquents et contre lequel il faut se garantir. Il est ordinairement causé par une circulation trop lente ou, en d'autres termes, le sang chaud ne se porte pas avec assez de rapidité dans les vaisseaux sanguins des pieds pour les tenir chauds.

Il va sans dire que toute cause qui entrave la circulation occasionne aussi le refroidissement des extrémités et cela se rencontre plus fréquemment en hiver alors que la radiation calorifique du corps est plus rapide. Les personnes dont le coeur est malade au point de nuire à la circulation se plaignent de cette sensation presque constante de froid aux pieds.

Une mesure que l'on vieillit les vaisseaux sanguins tendent à perdre de leur élasticité naturelle, ce qui a aussi pour effet de rendre la circulation du sang plus difficile; plus on avance en âge, plus les artères se durcissent et plus alors on a à souffrir de cet inconvénient du refroidissement des pieds et des mains.

Les jeunes personnes, toutefois, ne sont pas exemptes du froid aux pieds et dans leur cas il en dépend le plus souvent de leur façon d'agir. Des chaussures trop justes peuvent peut-être plaire à l'oeil et être tout à fait élégantes, mais le pied qu'elles emprisonnent peut en souffrir de plusieurs façons, entre autres, une sensation de froid causée par la mauvaise circulation due à la compression faite par la chaussure.

Le sang tient les pieds chauds et cela se fait naturellement moins que la perte de chaleur ne se fasse si rapidement qu'il n'ait le temps de suppléer à la demande trop pressante. Ainsi si l'on porte une chaussure à semelle très mince par une journée froide, il est évident que la chaleur naturelle du sang ne pourra suffire à combler la perte calorifique qui se fait continuellement, à chaque pas, par le contact des pieds avec le trottoir glacé.

En anglais, lorsqu'on dit: "he has cold feet", cela implique aussi un manque de courage; cela peut avoir un certain bon sens parce que l'on sait que sous l'effet de la peur, les artères se contractent et s'en suivent les conséquences naturelles, mauvaise circulation, sensation de frisson sur la peau et le froid aux pieds.

Ceux qui souffrent habituellement du froid aux pieds doivent en rechercher la cause. Cela peut être un symptôme d'anémie et d'autre condition anormale de l'organisme. Dans chaque cas, l'on favorisera sûrement l'amélioration de cet état de chose en portant des chaussures assez grandes et des bas conformes aux besoins de la saison. Un bain de pieds à l'eau froide suivi d'une friction énergique avec une serviette rude aide à rétablir la circulation. Ceci peut être pratiqué le soir avant de se mettre au lit par les personnes qui sont portées à avoir les pieds froids durant la nuit.

Pour questions au sujet de la santé en général, écrire à l'Association Médicale Canadienne, 184 rue Collège, Toronto. Une réponse personnelle sera envoyée par écrit.

L'orchestre qui brûle

Que personne ne s'effraye. Il s'agit d'un "numéro" qui vient de créer un clown de music-hall, et dont s'émervillent les journaux sud-américains.

Il s'agit d'un phénomène connu de nos savants physiciens dès le dix-huitième siècle. C'est ce que l'on a appelé "les flammes chantantes" ou "l'harmonie chronique". Dès 1777, le docteur Higgins avait étudié les sons que produisent des gaz brûlant dans un tube. Le célèbre physicien anglais Tyndall poursuivit ces observations. Bien mieux: en 1870 le professeur Lissajous fit, à la salle Pleyel, une suite d'expériences fort intéressantes et curieuses sur "les flammes chantantes et sensibles".

Le compte rendu de ce concert de flammes fut même donné dans "La Gazette musicale" du 17 avril 1870.

Une fois de plus, comme on le voit, nous pouvons répéter l'adage: "nil novi sub sole".

L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE Etabli depuis plus de trente-huit ans

Bureau et administration: IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE 303 Avenue Parent Téléphone 12 SAINT-JEROME

ABONNEMENT: - \$2.00 par année

Nouvelles ici et là

Mme Maurice Barrès, veuve du grand écrivain français, vient de mourir à Paris, à l'âge de 64 ans.

C'est à Edmonton que les prix des billets de tramways sont les plus bas. La ville, qui contrôle le service des tramways, vend cinq billets pour 25 cents.

Barbara Hutton, une des plus riches héritières des Etats-Unis, qui a épousé le comte von Haugwitz-Reventlow, il y a quelques mois, devait hériter de \$40,000,000; mais la vente de ses hypothèques à 25% de leur valeur a réduit sa fortune à cinq millions.

Un chirurgien américain a réussi à abaisser la pression artérielle d'une patiente en coupant certains nerfs du dos et de la région du cœur. Mme Flynn, 30 ans, de Phoenix (Arizona), avait une pression artérielle de 290. Après l'opération, la pression du sang était descendue à 140.

Au cours du mois d'octobre dernier, les permis de construction dans Québec, la Nouvelle-Ecosse, l'Ontario, la Colombie britannique et l'île du Prince-Edouard, ont augmenté de près de \$700,000, soit de 21 p.c. sur le mois de septembre et de \$1,422,000, soit environ 54% sur le mois d'octobre 1934. C'est un des signes évidents du retour à la prospérité.

Est-ce un record? Quatre femmes, qui avaient fondé un club de cartes en 1890, jouent encore ensemble depuis cette époque et sont toutes quatre demeurées amies. On jouait alors au flinch, qui fut suivi du euchre, puis du bridge, d'abord à l'enclère et maintenant au contrat.

Le voyage annuel de la terre autour du soleil couvre approximativement 584,600,000 milles.

Le grand écrivain anglais, H.-G. Wells, est toujours persuadé qu'une guerre éclatera en 1940, une guerre qui mettra aux prises le monde entier. Wells est aux Etats-Unis où il doit écrire une pièce pour le cinéma. Ils y vont tous! Mis en garde contre les sirènes d'Hollywood, le vieil écrivain se contenta de répondre: "Un gentleman, un grand-père comme moi, est immunisé contre les blondes!"

Quand les enfants doivent-ils rire? Voilà ce qu'on veut enseigner aux enfants d'une école de Denver (Colorado). On a inclus dans le programme scolaire l'enseignement des bons mots, des mots drôles — et non des calembours! — afin d'apprendre aux enfants le sens de l'humour. Plus tard, les parents diront de leurs enfants: "Ils sont bien fins!"

Méfiez-vous des jeux à l'argent! On est vite emporté par la passion du jeu. En voulez-vous un exemple? A Monroe (Michigan), on jouait aux cartes dans un salon de barbier. Une chicanne s'éleva entre les joueurs au sujet d'un enjeu où il manquait 5 cents! John Scott, un jeune homme de 25 ans, vit rouge et il poignarda Wilford Dodds, qui mourut quelques heures après. Le meurtrier vient d'être condamné au bagne pour la vie.

Les animaux souffrent comme le reste des humains. Ceux qui maltraitent les chevaux, les vaches, les chiens et autres bêtes domestiques l'oublient trop souvent. Heureusement que nous avons une Société protectrice des animaux. Elle vient de faire condamner une brute qui avait enroulé un fil de fer autour de la langue de son cheval. En tirant, la pauvre bête eut la langue déchirée. Le magistrat imposa une amende de \$30, ou un mois de prison. C'est une bonne leçon.

Un éminent entomologiste français, le Frère Claude-Joseph, professeur de sciences naturelles à Temuco, Chili, vient de découvrir des insectes qui mangent les parasites qui s'implantent dans la toison des moutons. Cette découverte permettra de sauver d'énormes quantités de laine.

L'an dernier, au Canada, 1,108 personnes ont été tuées par des automobiles et 17,988 blessées. Ontario a eu le plus grand nombre d'accidents mortels, soit un total de 527. Québec suit avec seulement 274.

"Les Annales"

Mussolini, par Jacques Bainville; la vie de Henry de Bourmazel, l'Homme Rouge du Maroc; des souvenirs sur Anatole France, par Ferdinand Bac; la Mort du "Bouvet" et le sauvetage du "Gaulois", par l'amiral Guépratte; l'invention de l'écriture, et enfin le premier acte de "Calvacade", par Noël Coward: voilà les principaux éléments du vivant numéro des Annales du 10 novembre. En vente partout: 2 francs

Etudes sur la littérature à Radio-Canada

Les causeries de M. Maurice Hébert LA VIE INTELLECTUELLE CHEZ NOUS

Depuis le 5 octobre dernier, M. Maurice Hébert a été chargé par Radio-Canada de faire, chaque samedi, à 7 h. 45 du soir, la chronique littéraire de la semaine.

La direction française de Radio-Canada veut tenir au courant de la vie littéraire chez nous, dans ses brefs entretiens du samedi soir, les milliers d'auditeurs qui s'intéressent aux livres et aux auteurs de langue française au Canada.

C'est une initiative dont chacun peut bénéficier. Déjà, l'an dernier, Radio-Canada avait confié à M. Hébert et à quelques autres critiques le soin de faire et de présenter ces causeries hebdomadaires. Le public s'est montré très friand d'entendre parler d'un sujet dont trop des nôtres, jusqu'ici, n'avaient eu malheureusement cure. Ils oublièrent que l'on juge de l'état d'une civilisation à celui de ses lettres, car les nationalités qui ne s'expriment pas sont vouées à la stagnation et même à l'anéantissement. C'est par leur littérature que les peuples prennent conscience d'eux-mêmes, s'affirment aux yeux des autres et deviennent non seulement une valeur nationale mais une valeur internationale.

Radio-Canada est heureux de trouver en M. Hébert un critique qui cherche à construire plutôt qu'à détruire. Il sait faire la part des choses. Il a le courage de dire la vérité et la délicatesse de ne point blesser en la disant.

Dans une première causerie, le 5 octobre, il a d'ailleurs exposé les principes qui le guident et mis en regard les critiques et les critiqués. Les uns et les autres ne sont pas des ennemis. Bien au contraire. Ils travaillent de façon différente à la création et à la consolidation de notre littérature canadienne-française. La justice et la charité doivent régler leurs rapports. Chacun d'eux a ses responsabilités. Leur interdépendance est certaine. Les auteurs doivent composer des ouvrages qui méritent d'arrêter l'attention des critiques, et les critiques, en retour, éclairer les auteurs sur eux-mêmes, reconnaître leurs qualités et leurs défauts, les faire apprécier du public et leur aider à se corriger.

Le samedi, 12 octobre, M. Hébert a commencé une étude des deux ouvrages primés au Concours David. Il a consacré sa première causerie aux Sources claires, de Madeleine Jacqueline Francoeur. Il a montré tout ce que ce recueil de poèmes d'agrément, et il n'a pas craint d'en indiquer aussi les faiblesses.

Le samedi, 19 octobre, notre critique a entretenu ses auditeurs du roman, aussi couronné d'un prix David: Un Homme et Son Pêché, de Claude-Henri Grignon. Pour varier la forme de ses entretiens, il a donné ce que les gens très à la page commencent d'appeler, en France, une radio-interview. Dans un dialogue avec le critique, M. Grignon s'est raconté lui-même, en exposant les modalités de son inspiration, ses méthodes de composition et d'écriture.

Afin de s'éloigner davantage de tout ce qui pourrait sembler doctoral, M. Hébert, dans sa causerie du 26 octobre, a fait ce qu'il a intitulé un entretien à bâtons rompus. Il en a profité pour rappeler l'importance de notre formation classique et de notre rééducation du sens français par une étude plus approfondie de la langue et une meilleure préparation latine à cette étude. Il a rappelé d'amusants souvenirs de collège et tracé avec émotion le portrait de son premier maître, M. Hormisdas Magnan, de regrettable mémoire. Un auteur n'est jamais assez reconnaissant envers celui qui l'a formé au goût des livres. Combien doivent à une première et heureuse influence l'orientation de toute leur vie!

Ce sujet de l'orientation intellectuelle prend vite une signification nationale, et, le 2 novembre, M. Hébert choisissait précisément pour sujet de sa conférence le dernier livre de M. l'abbé Groulx, intitulé Orientations. M. l'abbé Groulx veut que, dans tous les domaines, nous en arrivions à nous diriger hardiment vers le mieux-être national. Ce n'est pas ici les propos d'un idéologue ou un songe-croûx. Il entend que nous remontions à la source même des choses et reformions l'âme nationale en créant une opinion publique saine, éclairée, et en constituant, à même notre personnel enseignant, une élite capable de renouveler les esprits qu'elle est appelée à instruire et à éduquer.

Le livre de M. l'abbé Groulx fait penser. Il laisse une impression grave et à la valeur d'un signal. L'ouvrage que M. Hébert étudia le samedi, 9 octobre, n'avait pas le même caractère. C'était un recueil d'amusettes, composé par M. Robert Choquette, sous le titre du Fabuliste LaFontaine à Montréal. M. Choquette appelle lui-même ces pages des dessins à main levée. Elles fourmillent d'aperçus piquants, mais superficiels, et de traits d'humour caractéristiques.

La causerie du 16 novembre portait sur le roman de M. Georges Bugnet, écrivain de l'Alberta, et intitulé La Forêt. M. Bugnet poursuit deux thèmes parallèles: le récit de l'aventure d'un jeune mé-

nage de Français établi à Lac-Majeau et insuffisamment préparés à leur rude vie de colon, et celui de la forêt qui les entoure, toujours renaissante sous la hache du bûcheron.

Enfin, le 23, le chroniqueur de Radio-Canada parlait du livre de M. Marius Barbeau, sur le peintre Cornelius Krieghoff, et du carnet de sanatorium de M. Paul Rainville: Tibi.

Au cours de ses entretiens, M. Hébert traite de bien des sujets connexes. Par exemple, de l'importance de la Semaine du Livre canadien-français et de l'appui officiel que Son Excellence le Gouverneur général consent aux lettres du Canada. Il ne manque pas non plus de consigner ce qui peut donner à nos auteurs du cœur à l'ouvrage, comme la nouvelle que le Père Dieux va faire jouer à Paris même le Presbytère en fleurs, de M. Léopold Houllé.

Il y a donc un mouvement réel de création et d'ascension, assez variable, avouons-le, dans nos lettres. Nos auteurs ont besoin de sympathie. Les critiques la leur accordent déjà, sans négliger toutefois d'établir les restrictions et corrections qui s'imposent. Il reste à multiplier le nombre des lecteurs, à éveiller leur curiosité littéraire canadienne et à contribuer à fixer leur jugement sur les ouvrages de chez nous. La direction française de Radio-Canada croit accomplir une tâche utile en employant ses meilleurs efforts à promouvoir notre littérature et nos auteurs. Elle a conscience d'aider à préparer un avenir qui soit digne de nous.

LA COMMISSION CANADIENNE DE RADIODIFFUSION

L'AUDITION DE FEMINA REMISE A HUITAINE

A la demande de Madame Pierre Casgrain, qui dirige Fémina, à Radio-Canada, cette émission radiophonique a été remise au mardi, 10, à 9 heures. On devait en faire l'inauguration mardi dernier. Certaines modifications dans l'élaboration du programme ont nécessité ce renvoi à une autre date. C'est le désir de Madame Casgrain et de ses collaboratrices, artistes lyriques, conférencières, diseuses, etc., d'en faire un programme de distinction. Fémina s'adressera surtout aux femmes, ce qui ne veut pas dire que l'élément masculin ne saura pas s'y intéresser.

L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE NEW-YORK

A l'occasion du 70ième anniversaire de naissance de Jean Sibelius, le chef d'orchestre de la Symphonie de New-York, Otto Klemperer, a préparé un programme de circonstance. C'est ainsi que l'orchestre fera entendre la seconde Symphonie en ré majeur du célèbre compositeur finlandais. Ce concert sera diffusé aux Etats-Unis par Columbia et dans notre pays, par Radio-Canada. De plus, signalons que les deux derniers mouvements de l'oeuvre de Sibelius seront diffusés également en Finlande, par relais du Columbia.

Le compositeur entendra l'exécution de ses oeuvres chez lui. Madame Lotte Lehmann, soprano de concert et d'opéra, se fera entendre au cours du concert de dimanche prochain.

MUSIQUE DE CHAMBRE

Le Quatuor à cordes Dubois jouera, le jeudi, 12, à 10 heures, pour l'auditoire de Radio-Canada, le quatuor en si bémol, op. 67, de Brahms.

CONCERT DE MUSIQUE DE CHAMBRE

La Société de musique Euterpe donnera un concert de musique de chambre, jeudi soir, à 10 heures, aux postes du réseau national de Radio-Canada. Cet intéressant groupe a pour directeur, M. Auguste Descarries, pianiste, organiste et compositeur de renom. Il a donné pas moins d'une quarantaine de concerts de musique de chambre aux postes de Radio-Canada, depuis 1933.

En février 1934, il exécutait une oeuvre de son directeur, M. Auguste Descarries. Il s'agissait de la transcription pour un double quatuor à cordes de la sonate de Mozart pour deux pianos.

A son concert de jeudi soir, la Société de musique Euterpe jouera le Quintette en la mineur de Schumann.

L'EDUCATION COMMERCIALE

C'est M. Léon Lorrain, de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, qui donnera la prochaine causerie, à Radio-Canada, sous les auspices de la Canadian Society for Commercial Education. Cette causerie sur le commerce se donne le mardi soir, à 10 h. 30, aux postes du secteur français de Radio-Canada. Sujet de la causerie de M. Lorrain: "La formation de l'homme d'affaires".

CHRONIQUE AGRICOLE

CHAMPIONNATS REMPORTES AUX CONCOURS DES CERCLES AGRICOLES

Les cinquièmes concours nationaux annuels à l'Exposition royale d'hiver, à Toronto, pour les Cercles canadiens de la Jeunesse agricole, ont eu lieu mardi, le 19 novembre. Les résultats ont été les suivants: les équipes de l'Alberta ont remporté les premiers prix sur les boeufs de boucherie, les porcs et les grains de semence — trois sur un total de six; le Québec a remporté le prix sur les vaches laitières, le Manitoba, sur les pommes de terre de semence et le Nouveau-Brunswick, sur les volailles. Trente-deux équipes de deux membres chacune, lauréates des concours provinciaux, étaient allées à l'Exposition royale d'hiver, sur l'invitation du Conseil canadien des cercles de la jeunesse agricole, et elles représentaient 1900 cercles, comptant 30,282 membres, répartis dans toutes les provinces canadiennes.

Les pointages pour ces concours se basaient sur l'appréciation des animaux et des produits, faite par les jeunes concurrents, et sur un examen oral relatif au projet. Il y avait dans les équipes soixante-et-un garçons et trois jeunes filles, Louisa Kerr et Hazel Sellick, de Stanley, N.-B., qui sont arrivés premières dans le projet des volailles et Marion Wood, M. Herbert, I.P.E., membre de l'équipe du cercle de Shorthursts de Bethel. Au banquet d'ouverture de l'Exposition royale d'hiver, le mercredi soir 20 novembre, le Dr G.-H. Barton, sous-ministre du Ministère fédéral de l'Agriculture, a présenté à chacune des équipes qui ont remporté le plus haut pointage sur un maximum possible de 1200, un trophée représentant le championnat du Dominion et qu'elles pourront conserver une année. Chaque membre d'une équipe de championnat a reçu également un trophée miniature, qui est sa propriété, et une médaille gravée.

Voici les lauréats dans les six projets: —

Vaches laitières — Québec — Cercle des nourrisseurs de veaux de Hull-Sud — James C. Simmons et R. Roy Simmons, tous deux de Aylmer-Est — Pointage de l'équipe, 1045 points.

Boeuf d'engrais — Alberta — Cercles des éleveurs de veaux d'engrais de Lacombe — Thomas Biglands, Lacombe; Edwin Pethybridge, Tees, — Pointage de l'équipe, 863 points.

Porcs — Alberta — Cercle des éleveurs de porcs de Dina — Orlan Bratvold McLaughlin, et Burnie Nicholson, Dina — Pointage de l'équipe, 1067 points.

Volailles — Nouveau-Brunswick — Cercle des éleveurs de volailles de Stanley — Louisa Kerr, et Hazel Sellick, toutes deux de Stanley — Pointage de l'équipe, 848 points.

Grains de semence — Alberta — Cercle des producteurs de grains de Grande Prairie — Justyn Rigby, Wembley, et Arthur Mackey, Sexmith — Pointage de l'équipe, 1094 points.

Pommes de terre de semence — Manitoba — Cercle des producteurs de pommes de terre de Whytewold — Harry Johnson, Winnipeg Beach et W. A. McPherson, Whytewold — Pointage de l'équipe, 1056 points.

Les cinq premières de ces nouvelles locomotives, actuellement en construction à Montréal, sont destinées au service Montréal-Québec, où elles seront attelées à des wagons très légers d'un type particulier. Elles pourront atteindre une vitesse de 110 milles à l'heure lorsque l'état de la voie et la longueur ininterrompue des courses le permettront. Elles sont du type 4-4-4, c'est-à-dire que les roues sont montées en trois groupes de quatre roues chacun: quatre roues pour

le chariot porteur avant, quatre roues motrices et quatre roues pour le chariot porteur arrière. Le poids total de chaque locomotive, y compris le tender, sera de 430,000 livres, soit à peu près un tiers de moins que les locomotives faisant en ce moment le même travail. La locomotive seule pèsera 250,000 livres et le tender, 180,000 livres. Il résultera de cette diminution de poids une économie sensible, non seulement dans la construction, mais aussi dans la consommation du combustible et l'entretien. Les chaudières, en acier au nickel, pourront supporter la pression formidable de 300 livres au pouce carré. Les roues motrices à elles seules, qui mesurent 80 pouces de diamètre, pèseront 120,000 livres. Ces locomotives utiliseront le charbon comme combustible. Le tender aura une capacité de 12 tonnes de charbon et de 7,000 gallons d'eau. Inutile d'ajouter que ces nouvelles locomotives aérodynamiques comporteront tous les derniers perfectionnements techniques, tels que chargeur-mécanique pour l'alimentation automatique du foyer, belles doubles, paliers à rouleaux, chauffe-eau, etc.

Un modèle exact de ces locomotives, à l'échelle de un sixième de l'original, est actuellement exposé dans une des vitrines du grand magasin Eaton, à Montréal, où le public peut aller l'examiner. Pour fins de comparaison, on a placé à côté une photo agrandie de la première locomotive du Pacifique Canadien, la "Countess of Dufferin", qui, il y a cinquante ans, traîna à travers le Canada le premier convoi transcontinental. On peut ainsi se rendre compte des progrès considérables accomplis depuis un demi-siècle en matière de traction ferroviaire. Quand il sera retiré de sa vitrine, dans quelques jours, le modèle restera encore exposé pendant un certain temps à l'étage des jouets, chez Eaton, où il continuera de faire l'émerveillement des grands et des petits.

Un livre de notes devient surchargé par endroits tandis qu'il est vacant sur d'autres pages. La série d'enveloppes peut être divisée et sous-divisée sans difficulté. On peut l'allonger ou la diminuer tant qu'on veut et dans toutes les directions. Elle est commode et peut parfois sauver la vie d'un animal.

Un grand avantage de ce système est son adaptation. Il ne devient jamais encombrant. Si l'on prend deux coupures ou plus sur le même sujet, on peut les mettre toutes deux dans la même enveloppe. Si avec le temps un article est remplacé par un article plus complet et plus moderne, l'ancien peut être facilement jeté au panier.

W.-D. ALBRIGHT, sous-station expérimentale fédérale, Beaverlodge, Alta.

DES NOUVELLES LOCOMOTIVES AU PACIFIQUE CANADIEN

MODELE EXPOSE DANS UNE VITRINE DU MAGASIN EATON

Le Pacifique Canadien mettra bientôt en service des locomotives d'un type nouveau qui sont appelées à faire époque dans les annales ferroviaires de ce pays. Elles se distingueront par leur légèreté, leurs lignes aérodynamiques et leur grande vitesse. Conçues par les techniciens du Pacifique Canadien qui, sous la direction de M. H.-B. Bowen, directeur du service de la Traction et du Matériel, observent depuis quelque temps avec la plus grande attention tous les développements réalisés par les chemins de fer des autres pays, ces locomotives grouperont un ensemble d'avantages qui, croit-on, contribueront à solutionner plusieurs des problèmes que doivent en ce moment envisager nos compagnies de chemins de fer.

Les cinq premières de ces nouvelles locomotives, actuellement en construction à Montréal, sont destinées au service Montréal-Québec, où elles seront attelées à des wagons très légers d'un type particulier. Elles pourront atteindre une vitesse de 110 milles à l'heure lorsque l'état de la voie et la longueur ininterrompue des courses le permettront. Elles sont du type 4-4-4, c'est-à-dire que les roues sont montées en trois groupes de quatre roues chacun: quatre roues pour

le chariot porteur avant, quatre roues motrices et quatre roues pour le chariot porteur arrière. Le poids total de chaque locomotive, y compris le tender, sera de 430,000 livres, soit à peu près un tiers de moins que les locomotives faisant en ce moment le même travail. La locomotive seule pèsera 250,000 livres et le tender, 180,000 livres. Il résultera de cette diminution de poids une économie sensible, non seulement dans la construction, mais aussi dans la consommation du combustible et l'entretien. Les chaudières, en acier au nickel, pourront supporter la pression formidable de 300 livres au pouce carré. Les roues motrices à elles seules, qui mesurent 80 pouces de diamètre, pèseront 120,000 livres. Ces locomotives utiliseront le charbon comme combustible. Le tender aura une capacité de 12 tonnes de charbon et de 7,000 gallons d'eau. Inutile d'ajouter que ces nouvelles locomotives aérodynamiques comporteront tous les derniers perfectionnements techniques, tels que chargeur-mécanique pour l'alimentation automatique du foyer, belles doubles, paliers à rouleaux, chauffe-eau, etc.

Un modèle exact de ces locomotives, à l'échelle de un sixième de l'original, est actuellement exposé dans une des vitrines du grand magasin Eaton, à Montréal, où le public peut aller l'examiner. Pour fins de comparaison, on a placé à côté une photo agrandie de la première locomotive du Pacifique Canadien, la "Countess of Dufferin", qui, il y a cinquante ans, traîna à travers le Canada le premier convoi transcontinental. On peut ainsi se rendre compte des progrès considérables accomplis depuis un demi-siècle en matière de traction ferroviaire. Quand il sera retiré de sa vitrine, dans quelques jours, le modèle restera encore exposé pendant un certain temps à l'étage des jouets, chez Eaton, où il continuera de faire l'émerveillement des grands et des petits.

Un livre de notes devient surchargé par endroits tandis qu'il est vacant sur d'autres pages. La série d'enveloppes peut être divisée et sous-divisée sans difficulté. On peut l'allonger ou la diminuer tant qu'on veut et dans toutes les directions. Elle est commode et peut parfois sauver la vie d'un animal.

W.-D. ALBRIGHT, sous-station expérimentale fédérale, Beaverlodge, Alta.

DES NOUVELLES LOCOMOTIVES AU PACIFIQUE CANADIEN

MODELE EXPOSE DANS UNE VITRINE DU MAGASIN EATON

Le Pacifique Canadien mettra bientôt en service des locomotives d'un type nouveau qui sont appelées à faire époque dans les annales ferroviaires de ce pays. Elles se distingueront par leur légèreté, leurs lignes aérodynamiques et leur grande vitesse. Conçues par les techniciens du Pacifique Canadien qui, sous la direction de M. H.-B. Bowen, directeur du service de la Traction et du Matériel, observent depuis quelque temps avec la plus grande attention tous les développements réalisés par les chemins de fer des autres pays, ces locomotives grouperont un ensemble d'avantages qui, croit-on, contribueront à solutionner plusieurs des problèmes que doivent en ce moment envisager nos compagnies de chemins de fer.

Le chariot porteur avant, quatre roues motrices et quatre roues pour le chariot porteur arrière. Le poids total de chaque locomotive, y compris le tender, sera de 430,000 livres, soit à peu près un tiers de moins que les locomotives faisant en ce moment le même travail. La locomotive seule pèsera 250,000 livres et le tender, 180,000 livres. Il résultera de cette diminution de poids une économie sensible, non seulement dans la construction, mais aussi dans la consommation du combustible et l'entretien. Les chaudières, en acier au nickel, pourront supporter la pression formidable de 300 livres au pouce carré. Les roues motrices à elles seules, qui mesurent 80 pouces de diamètre, pèseront 120,000 livres. Ces locomotives utiliseront le charbon comme combustible. Le tender aura une capacité de 12 tonnes de charbon et de 7,000 gallons d'eau. Inutile d'ajouter que ces nouvelles locomotives aérodynamiques comporteront tous les derniers perfectionnements techniques, tels que chargeur-mécanique pour l'alimentation automatique du foyer, belles doubles, paliers à rouleaux, chauffe-eau, etc.

Un modèle exact de ces locomotives, à l'échelle de un sixième de l'original, est actuellement exposé dans une des vitrines du grand magasin Eaton, à Montréal, où le public peut aller l'examiner. Pour fins de comparaison, on a placé à côté une photo agrandie de la première locomotive du Pacifique Canadien, la "Countess of Dufferin", qui, il y a cinquante ans, traîna à travers le Canada le premier convoi transcontinental. On peut ainsi se rendre compte des progrès considérables accomplis depuis un demi-siècle en matière de traction ferroviaire. Quand il sera retiré de sa vitrine, dans quelques jours, le modèle restera encore exposé pendant un certain temps à l'étage des jouets, chez Eaton, où il continuera de faire l'émerveillement des grands et des petits.

Un livre de notes devient surchargé par endroits tandis qu'il est vacant sur d'autres pages. La série d'enveloppes peut être divisée et sous-divisée sans difficulté. On peut l'allonger ou la diminuer tant qu'on veut et dans toutes les directions. Elle est commode et peut parfois sauver la vie d'un animal.

W.-D. ALBRIGHT, sous-station expérimentale fédérale, Beaverlodge, Alta.

DES NOUVELLES LOCOMOTIVES AU PACIFIQUE CANADIEN

MODELE EXPOSE DANS UNE VITRINE DU MAGASIN EATON

Le Pacifique Canadien mettra bientôt en service des locomotives d'un type nouveau qui sont appelées à faire époque dans les annales ferroviaires de ce pays. Elles se distingueront par leur légèreté, leurs lignes aérodynamiques et leur grande vitesse. Conçues par les techniciens du Pacifique Canadien qui, sous la direction de M. H.-B. Bowen, directeur du service de la Traction et du Matériel, observent depuis quelque temps avec la plus grande attention tous les développements réalisés par les chemins de fer des autres pays, ces locomotives grouperont un ensemble d'avantages qui, croit-on, contribueront à solutionner plusieurs des problèmes que doivent en ce moment envisager nos compagnies de chemins de fer.

Les cinq premières de ces nouvelles locomotives, actuellement en construction à Montréal, sont destinées au service Montréal-Québec, où elles seront attelées à des wagons très légers d'un type particulier. Elles pourront atteindre une vitesse de 110 milles à l'heure lorsque l'état de la voie et la longueur ininterrompue des courses le permettront. Elles sont du type 4-4-4, c'est-à-dire que les roues sont montées en trois groupes de quatre roues chacun: quatre roues pour

le chariot porteur avant, quatre roues motrices et quatre roues pour le chariot porteur arrière. Le poids total de chaque locomotive, y compris le tender, sera de 430,000 livres, soit à peu près un tiers de moins que les locomotives faisant en ce moment le même travail. La locomotive seule pèsera 250,000 livres et le tender, 180,000 livres. Il résultera de cette diminution de poids une économie sensible, non seulement dans la construction, mais aussi dans la consommation du combustible et l'entretien. Les chaudières, en acier au nickel, pourront supporter la pression formidable de 300 livres au pouce carré. Les roues motrices à elles seules, qui mesurent 80 pouces de diamètre, pèseront 120,000 livres. Ces locomotives utiliseront le charbon comme combustible. Le tender aura une capacité de 12 tonnes de charbon et de 7,000 gallons d'eau. Inutile d'ajouter que ces nouvelles locomotives aérodynamiques comporteront tous les derniers perfectionnements techniques, tels que chargeur-mécanique pour l'alimentation automatique du foyer, belles doubles, paliers à rouleaux, chauffe-eau, etc.

Un modèle exact de ces locomotives, à l'échelle de un sixième de l'original, est actuellement exposé dans une des vitrines du grand magasin Eaton, à Montréal, où le public peut aller l'examiner. Pour fins de comparaison, on a placé à côté une photo agrandie de la première locomotive du Pacifique Canadien, la "Countess of Dufferin", qui, il y a cinquante ans, traîna à travers le Canada le premier convoi transcontinental. On peut ainsi se rendre compte des progrès considérables accomplis depuis un demi-siècle en matière de traction ferroviaire. Quand il sera retiré de sa vitrine, dans quelques jours, le modèle restera encore exposé pendant un certain temps à l'étage des jouets, chez Eaton, où il continuera de faire l'émerveillement des grands et des petits.

Un livre de notes devient surchargé par endroits tandis qu'il est vacant sur d'autres pages. La série d'enveloppes peut être divisée et sous-divisée sans difficulté. On peut l'allonger ou la diminuer tant qu'on veut et dans toutes les directions. Elle est commode et peut parfois sauver la vie d'un animal.

W.-D. ALBRIGHT, sous-station expérimentale fédérale, Beaverlodge, Alta.

Le Pacifique Canadien mettra bientôt en service des locomotives d'un type nouveau qui sont appelées à faire époque dans les annales ferroviaires de ce pays. Elles se distingueront par leur légèreté, leurs lignes aérodynamiques et leur grande vitesse. Conçues par les techniciens du Pacifique Canadien qui, sous la direction de M. H.-B. Bowen, directeur du service de la Traction et du Matériel, observent depuis quelque temps avec la plus grande attention tous les développements réalisés par les chemins de fer des autres pays, ces locomotives grouperont un ensemble d'avantages qui, croit-on, contribueront à solutionner plusieurs des problèmes que doivent en ce moment envisager nos compagnies de chemins de fer.

Les cinq premières de ces nouvelles locomotives, actuellement en construction à Montréal, sont destinées au service Montréal-Québec, où elles seront attelées à des wagons très légers d'un type particulier. Elles pourront atteindre une vitesse de 110 milles à l'heure lorsque l'état de la voie et la longueur ininterrompue des courses le permettront. Elles sont du type 4-4-4, c'est-à-dire que les roues sont montées en trois groupes de quatre roues chacun: quatre roues pour

le chariot porteur avant, quatre roues motrices et quatre roues pour le chariot porteur arrière. Le poids total de chaque locomotive, y compris le tender, sera de 430,000 livres, soit à peu près un tiers de moins que les locomotives faisant en ce moment le même travail. La locomotive seule pèsera 250,000 livres et le tender, 180,000 livres. Il résultera de cette diminution de poids une économie sensible, non seulement dans la construction, mais aussi dans la consommation du combustible et l'entretien. Les chaudières, en acier au nickel, pourront supporter la pression formidable de 300 livres au pouce carré. Les roues motrices à elles seules, qui mesurent 80 pouces de diamètre, pèseront 120,000 livres. Ces locomotives utiliseront le charbon comme combustible. Le tender aura une capacité de 12 tonnes de charbon et de 7,000 gallons d'eau. Inutile d'ajouter que ces nouvelles locomotives aérodynamiques comporteront tous les derniers perfectionnements techniques, tels que chargeur-mécanique pour l'alimentation automatique du foyer, belles doubles, paliers à rouleaux, chauffe-eau, etc.

Un modèle exact de ces locomotives, à l'échelle de un sixième de l'original, est actuellement exposé dans une des vitrines du grand magasin Eaton, à Montréal, où le public peut aller l'examiner. Pour fins de comparaison, on a placé à côté une photo agrandie de la première locomotive du Pacifique Canadien, la "Countess of Dufferin", qui, il y a cinquante ans, traîna à travers le Canada le premier convoi transcontinental. On peut ainsi se rendre compte des progrès considérables accomplis depuis un demi-siècle en matière de traction ferroviaire. Quand il sera retiré de sa vitrine, dans quelques jours, le modèle restera encore exposé pendant un certain temps à l'étage des jouets, chez Eaton, où il continuera de faire l'émerveillement des grands et des petits.

Un livre de notes devient surchargé par endroits tandis qu'il est vacant sur d'autres pages. La série d'enveloppes peut être divisée et sous-divisée sans difficulté. On peut l'allonger ou la diminuer tant qu'on veut et dans toutes les directions. Elle est commode et peut parfois sauver la vie d'un animal.

W.-D. ALBRIGHT, sous-station expérimentale fédérale, Beaverlodge, Alta.

DES NOUVELLES LOCOMOTIVES AU PACIFIQUE CANADIEN

MODELE EXPOSE DANS UNE VITRINE DU MAGASIN EATON

Le Pacifique Canadien mettra bientôt en service des locomotives d'un type nouveau qui sont appelées à faire époque dans les annales ferroviaires de ce pays. Elles se distingueront par leur légèreté, leurs lignes aérodynamiques et leur grande vitesse. Conçues par les techniciens du Pacifique Canadien qui, sous la direction de M. H.-B. Bowen, directeur du service de la Traction et du Matériel, observent depuis quelque temps avec la plus grande attention tous les développements réalisés par les chemins de fer des autres pays, ces locomotives grouperont un ensemble d'avantages qui, croit-on, contribueront à solutionner plusieurs des problèmes que doivent en ce moment envisager nos compagnies de chemins de fer.

Les cinq premières de ces nouvelles locomotives, actuellement en construction à Montréal, sont destinées au service Montréal-Québec, où elles seront attelées à des wagons très légers d'un type particulier. Elles pourront atteindre une vitesse de 110 milles à l'heure lorsque l'état de la voie et la longueur ininterrompue des courses le permettront. Elles sont du type 4-4-4, c'est-à-dire que les roues sont montées en trois groupes de quatre roues chacun: quatre roues pour

le chariot porteur avant, quatre roues motrices et quatre roues pour le chariot porteur arrière. Le poids total de chaque locomotive, y compris le tender, sera de 430,000 livres, soit à peu près un tiers de moins que les locomotives faisant en ce moment le même travail. La locomotive seule pèsera 250,000 livres et le tender, 180,000 livres. Il résultera de cette diminution de poids une économie sensible, non seulement dans la construction, mais aussi dans la consommation du combustible et l'entretien. Les chaudières, en acier au nickel, pourront supporter la pression formidable de 300 livres au pouce carré. Les roues motrices à elles seules, qui mesurent 80 pouces de diamètre, pèseront 120,000 livres. Ces locomotives utiliseront le charbon comme combustible. Le tender aura une capacité de 12 tonnes de charbon et de 7,000 gallons d'eau. Inutile d'ajouter que ces nouvelles locomotives aérodynamiques comporteront tous les derniers perfectionnements techniques, tels que chargeur-mécanique pour l'alimentation automatique du foyer, belles doubles, paliers à rouleaux, chauffe-eau, etc.

Un modèle exact de ces locomotives, à l'échelle de un sixième de l'original, est actuellement exposé dans une des vitrines du grand magasin Eaton, à Montréal, où le public peut aller l'examiner. Pour fins de

Nouvelle

Sorciers et médecine

Par CELIBER

Je viens de lire un article très intéressant sur un sorcier qui existait, en France, il y a quelque quarante ans, et dont le nom et la réputation firent du bruit à cette époque. Il se nommait Joseph Montaut et était garçon de ferme de son métier. Le pauvre garçon — il avait dix-sept ans — avait une figure presque stupide, un teint brûlé, une face plate, un physique anormal, mais deux yeux bleus, perçants et fouillards.

Joseph Montaut était sorcier, ce qui veut dire qu'il guérissait de tout, avec rien. Les malades affluèrent chez lui de dix lieues à la ronde, et plusieurs voyagèrent même de longues distances pour l'aller consulter. Il les regardait, leur prenait les mains, posait le bout de son pied sur l'extrémité de leur sabot, et disait: "Allez, vous êtes guéris!"

Où Montaut prenait-il sa science, lui qui ne savait ni lire, ni écrire, ni parler couramment sa langue. Avait-il un don? Un secret magique? Personne ne pouvait le dire? Et lui-même n'en parla jamais. Bien des faits sacrés dans le temps sa popularité. Une vieille femme, qui depuis quinze ans marchait avec des béquilles, est retournée chez elle, alerte et légère. Un vieillard, perçu de rhumatismes depuis dix-sept ans, a retrouvé la souplesse de ses articulations. Une jeune fille, atteinte de darts à la figure, des boîtes, des épileptiques, ont été soulagés et finalement guéris.

On venait le voir de partout. Sans ostentation devant de grandes foules réunies, il guérissait. Même devant les médecins du temps venus là pour surprendre quelque geste de sorcellerie, et jalouser, l'accuser. Même devant les gendarmes, délégués par l'autorité, venus là pour constater des guérisons, et lui dresser un procès-verbal. Car il y a un article du code qui défend de guérir sans diplôme. Au moyen âge, on brûlait les sorciers; à l'époque dont je vous parle, on les jetait en prison. Le seul fait de dire, "allez, vous êtes guéris" devenait un délit pour cet enfant qui guérissait les gens sans remèdes en petites fioles. Et le diplôme! Et c'est une chose mystérieuse qu'un homme, par la force de sa volonté, puisse calmer une souffrance ou guérir un malade! Cela dépassait les médecins, qui pour guérir, torturaient les membres et font des miracles à coups de bistouris! Et la science, qui s'est tant de fois trompée depuis des siècles puisque, il y a dix ans, elle déclarait impossible les merveilles qu'elle cherche aujourd'hui à expliquer, demandait l'arrestation de ce bambin! Et pensez donc! Montaut avait prononcé "foudre" pour "fluide" et "inoptisme" pour "hypnotisme"! Cela seul lui valait la prison. On l'y jeta, et quand il en sortit, il ne voulait jamais guérir.

Nos pères avaient l'esprit plus large. Car il y eut, chez nous, des sorciers à la Montaut qui n'ont jamais fait d'autre mal que d'aider leurs semblables, à ces époques lointaines où rares étaient les médecins, impossibles les communications. Les médecins ne s'en plaignaient pas trop dans le temps, mais depuis quelques années, les sorciers sont complètement disparus. Il faut des brevets pour guérir, il y a des lois bien établies sur ce point, et les médecins tiennent à ce monopole.

Mais avouons qu'il y a quarante ans, il existait chez nous des personnes qui avaient le don de guérir. J'en ai connu, il y a vingt ans passés. Et pourtant je ne crois pas aux superstitions, je ne me laisse pas emballer par les faux miracles de ces charlatans qui, de nous jours encore, courent certaines de nos campagnes, mais je me dois d'avouer que j'ai été le témoin de certaines guérisons. Ils possédaient des dons remarquables ou des secrets transmis de générations en générations. Car l'histoire nous rapporte plusieurs cas. Par exemple, le 28 août 1715, le grand roi Louis XIV agonisait. Tous les efforts des médecins n'avaient servi à rien. Un Provençal, nommé Brun, inconnu de tous, se présente alors au palais et déclare qu'il guérira le roi. Il possède une drogue, faite avec le sang d'un animal, et cet élixir est susceptible de ranimer l'auguste malade. Le roi en but et vécut plusieurs jours. Les médecins triomphèrent cependant, mais les dames de la cour n'en continuèrent pas moins d'affirmer que si le roi avait pris la drogue une semaine plus tôt, il eût été certainement guéri.

NOUVELLES DE PARTOUT

A Sainte-Thérèse

Des délégations des divers groupements tréseriens, associations locales et corps publics, ont rencontré et salué M. l'abbé Edmond Lacroix, nouveau curé de Sainte-Thérèse. M. l'abbé Lacroix a visité, la semaine dernière, toutes les écoles de la ville, et visitera sous peu les écoles de la paroisse.

La partie d'huîtres de la Chambre de Commerce aura lieu, samedi soir, au garage Tétrault, rue Blainville. M. Tétrault a bien voulu mettre généreusement son garage à la disposition de la Chambre, et c'est là un geste d'esprit civique qu'il nous faut souligner.

M. Arthur Lacombe était de passage chez ses parents et amis la semaine dernière.

M. Raymond Séguin, professeur à Fasset, était en visite chez son père M. Ovilva Séguin, dimanche dernier.

M. Alcide Hade professeur est de retour d'une promenade à Montréal.

M. Joseph Cregheur, de Luskville, visitait ses nombreux parents la semaine dernière.

Mlle Justine Sabourin est de retour d'une promenade à Brownsburg.

Le 30 novembre, a été béni le mariage de M. Phyllis Cregheur, de Rouyn, avec Mlle Diana Sabourin. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. l'abbé Major.

M. Joseph Cregheur, de Luskville, visitait ses nombreux parents la semaine dernière.

Mlle Justine Sabourin est de retour d'une promenade à Brownsburg.

Le 30 novembre, a été béni le mariage de M. Phyllis Cregheur, de Rouyn, avec Mlle Diana Sabourin.

M. Joseph Cregheur, de Luskville, visitait ses nombreux parents la semaine dernière.

Mlle Justine Sabourin est de retour d'une promenade à Brownsburg.

Le 30 novembre, a été béni le mariage de M. Phyllis Cregheur, de Rouyn, avec Mlle Diana Sabourin.

M. Joseph Cregheur, de Luskville, visitait ses nombreux parents la semaine dernière.

Mlle Justine Sabourin est de retour d'une promenade à Brownsburg.

Le 30 novembre, a été béni le mariage de M. Phyllis Cregheur, de Rouyn, avec Mlle Diana Sabourin.

M. Joseph Cregheur, de Luskville, visitait ses nombreux parents la semaine dernière.

Mlle Justine Sabourin est de retour d'une promenade à Brownsburg.

A Ripon

Mardi soir, le 26, nous avions le plaisir de recevoir parmi nous le révérend Père Patenaude, missionnaire d'Afrique dans la région du Cameroun.

M. Arthur Lacombe était de passage chez ses parents et amis la semaine dernière.

M. Raymond Séguin, professeur à Fasset, était en visite chez son père M. Ovilva Séguin, dimanche dernier.

M. Alcide Hade professeur est de retour d'une promenade à Montréal.

M. Joseph Cregheur, de Luskville, visitait ses nombreux parents la semaine dernière.

Mlle Justine Sabourin est de retour d'une promenade à Brownsburg.

Le 30 novembre, a été béni le mariage de M. Phyllis Cregheur, de Rouyn, avec Mlle Diana Sabourin.

M. Joseph Cregheur, de Luskville, visitait ses nombreux parents la semaine dernière.

Mlle Justine Sabourin est de retour d'une promenade à Brownsburg.

Le 30 novembre, a été béni le mariage de M. Phyllis Cregheur, de Rouyn, avec Mlle Diana Sabourin.

M. Joseph Cregheur, de Luskville, visitait ses nombreux parents la semaine dernière.

Mlle Justine Sabourin est de retour d'une promenade à Brownsburg.

Le 30 novembre, a été béni le mariage de M. Phyllis Cregheur, de Rouyn, avec Mlle Diana Sabourin.

M. Joseph Cregheur, de Luskville, visitait ses nombreux parents la semaine dernière.

Mlle Justine Sabourin est de retour d'une promenade à Brownsburg.

Le 30 novembre, a été béni le mariage de M. Phyllis Cregheur, de Rouyn, avec Mlle Diana Sabourin.

M. Joseph Cregheur, de Luskville, visitait ses nombreux parents la semaine dernière.

Mlle Justine Sabourin est de retour d'une promenade à Brownsburg.

Le 30 novembre, a été béni le mariage de M. Phyllis Cregheur, de Rouyn, avec Mlle Diana Sabourin.

M. Joseph Cregheur, de Luskville, visitait ses nombreux parents la semaine dernière.

Mlle Justine Sabourin est de retour d'une promenade à Brownsburg.

Le 30 novembre, a été béni le mariage de M. Phyllis Cregheur, de Rouyn, avec Mlle Diana Sabourin.

A Val Morin

Samedi dernier M. Albert Vanier accompagné de son père conduisait à l'autel Mlle Anna Lortie, de Sainte-Agathe, après la cérémonie, l'heureux couple partit en voyage de noces à Ottawa. A leur retour il y aura réception chez M. Frédéric Vanier.

M. le sénateur J.-B.-P. Casgrain et quelques amis ont passé la fin de semaine dans le château de l'honorable sénateur.

Mme Charles-Auguste Vanier, de Mont-Rolland, est venue visiter ses parents.

Récemment Mlle Paquin sont venues visiter leurs amies en fin de semaine.

M. et Mme Elol Desjardins, de Montréal, sont venus visiter leurs parents M. et Mme Isaac Bélaïr.

M. C. Lasalle, boucher à Montréal, est venu rendre visite à M. Alfred Lepage.

Aux élections provinciales, les votes enregistrés ici sont de 71 en faveur des libéraux et 37 pour les conservateurs, donnant une majorité de 34 voix à l'honorable Athanase David.

La neige a déjà couvert notre sol et bientôt nous parlerons du sport pour les skieurs. Espérons que, comme par le passé, les amateurs de ce sport favori viendront en grand nombre dans nos parages et nos maisons de pension les recevront avec plaisir.

Au Lac des Ecorces

NAISSANCES DU 15 NOVEMBRE 1934 AU 15 NOVEMBRE 1935

- 29 nov. — Joseph-Jules-Rosario-René Martin.
10 déc. — M.-Denise-Georgette Paquette.
11 déc. — M.-Jacqueline Paquette.
23 déc. — J.-Ernest-Ludger Viger.
25 déc. — J.-Aimé-Noël S.-Amour.
6 jan. — M.-Réjane-Denise Desrochers.
13 janv. — J.-Louis-Paul Plouffe.
22 janv. — J.-Gérard-Guy Prud'homme.
23 fév. — M.-Eva-Henriette Therrien.
3 mars. — J.-Paul-Réal Forget.
10 mars. — J.-André-Jean-Guy Lortie.
10 mars. — Marie-Anne-Léonne Huneault.
2 avril. — M.-Jeannette-Emilienne Tessier.
2 avril. — J.-Julien-Raymond Lajeunesse.
2 avril. — J.-Claude-Jean-Henri Duquette.
22 avril. — M.-Jacqueline-Réjane Gauthier.
23 avril. — M.-Claudia-Gisèle Pauzé.
4 mai. — J.-Achille Morin.
9 mai. — J.-Ch.-Raymond Brosseau.
10 mai. — J.-Jean-Réal Paquette.
12 mai. — M.-Brigitte-Sarah Plouffe.
16 mai. — Marie-Marguerite Prud'homme.
19 mai. — J.-Aldéric-Désiré Bédard.
26 mai. — M.-Claire-Gisèle-Catherine Legault.
26 mai. — J.-Jean-Marie-Julien Paquette.
27 mai. — J.-Urgèle Plouffe.
10 juin. — J.-Paul-Aimé Oulmet.
14 juin. — J.-Elie-Alcide Lamoureux.
24 juin. — J.-Emile-Guy Parent.
25 juin. — J.-Gaëtan-Léo Papineau.
4 juillet. — J.-Robert-Marc Pauzé.
22 juillet. — M.-Elisabeth-Véronique Tessier.
28 juillet. — M.-Louise-Sarah Lortie.
19 août. — J.-Jean-Gérard-François-Xavier Thérèse-Amour.
9 sept. — M.-Jeanne-Fleuriette Lauzon.
13 sept. — J.-André Paquette.
15 sept. — M.-Virginie-Simone Huneault.
18 sept. — M.-Françoise-Murielle Guidon.
28 sept. — M.-Irene Forget.
7 oct. — M.-Rosianne-Jeannine Duquette.
30 oct. — M.-Rose-Monique Saint-Louis.
10 nov. — M.-Liliane-Rollande Forget.
15 nov. — J.-Wilfrid-François Lauzon.

M. Frakasson et Mlle Mandoza offrent tous leurs hommages à la compagnie, y compris Gertrude et Tom.

Un petit incident qui n'aura pas de suite imprévu vint assombrir un moment, l'horizon amical.

Les Amis se sont de nouveau réunis dimanche soir. Après les salutations d'usage "Cher Tom" ils ont pris le souper ensemble et s'invitèrent à Sain-Janvier où ils s'amuseront ferme!

Un petit incident qui n'aura pas de suite imprévu vint assombrir un moment, l'horizon amical.

Les Amis se sont de nouveau réunis dimanche soir. Après les salutations d'usage "Cher Tom" ils ont pris le souper ensemble et s'invitèrent à Sain-Janvier où ils s'amuseront ferme!

Un petit incident qui n'aura pas de suite imprévu vint assombrir un moment, l'horizon amical.

Les Amis se sont de nouveau réunis dimanche soir. Après les salutations d'usage "Cher Tom" ils ont pris le souper ensemble et s'invitèrent à Sain-Janvier où ils s'amuseront ferme!

Un petit incident qui n'aura pas de suite imprévu vint assombrir un moment, l'horizon amical.

Les Amis se sont de nouveau réunis dimanche soir. Après les salutations d'usage "Cher Tom" ils ont pris le souper ensemble et s'invitèrent à Sain-Janvier où ils s'amuseront ferme!

Un petit incident qui n'aura pas de suite imprévu vint assombrir un moment, l'horizon amical.

Les Amis se sont de nouveau réunis dimanche soir. Après les salutations d'usage "Cher Tom" ils ont pris le souper ensemble et s'invitèrent à Sain-Janvier où ils s'amuseront ferme!

NOUVEAU CURE DE SAINTE-THERESE

M. l'abbé Edmond Lacroix

Monsieur l'abbé Edmond Lacroix, nouveau curé de notre paroisse, a pris charge de ce poste, jeudi dernier. L'église paroissiale était littéralement remplie. Présenté par M. l'abbé Edmond Labelle, vicaire maïs présentement nommé aumônier au Mont Saint-Antoine, M. l'abbé Lacroix s'est dit heureux de la réception faite par les paroissiens de Sainte-Thérèse. Il déclare qu'il connaît très bien notre ville, qu'il a fait ses études au séminaire et qu'il est resté profondément attaché à notre petite vie familiale.

M. l'abbé Lacroix a fait une très bonne impression sur toute notre population. Et ceux-là qui l'ont rencontré ne tarissent pas d'éloges à son endroit. Jamais les autorités religieuses n'ont su à bien choisir pour remplacer M. l'abbé Mignault qui laissera dans la mémoire de chacun un bien profond souvenir. Notre nouveau curé a déjà manifesté son intention de créer des groupements de jeunes, et je ne doute pas qu'il aura sur ce point, l'appui de toute la jeune génération de notre ville. M. Lacroix a une grosse expérience de la jeunesse, ayant été de nombreuses années l'aumônier du Mont Saint-Antoine.

Nous lui souhaitons une sincère et cordiale bienvenue, de même que des jours heureux et ensoleillés au milieu de nous.

L. B.

NOUVEAU CURE DE SAINT-HIPPOLYTE

M. l'abbé Cléophas Pigeon

Monsieur l'abbé Cléophas Pigeon, vicaire à la paroisse de Saint-Stanislas de Montréal, a été nommé curé de Saint-Hippolyte, et a pris charge de cette paroisse, vendredi dernier.

Je l'ai connu, il y a quinze ans passés, alors qu'il était professeur au séminaire de Sainte-Thérèse. Tout le long de mes études, et plusieurs années par la suite, il fut pour moi un conseiller avisé et sage. J'eus même le bonheur, il y a cinq ans, de lui demander de bénir mon mariage.

La nouvelle de sa nomination à une paroisse de ce comté m'a fait énormément plaisir. Et que ce soit Saint-Hippolyte qui demeure bénéficiaire de lui me fait doublement plaisir. J'aime ce coin de pays où les montagnes sont si belles, les lacs si beaux, la population si hospitalière, et où une mienne soeur s'applique pour une seconde année, comme petite institutrice, à faire du bien aux petits de ma race.

Saint-Hippolyte trouvera en M. Pigeon un curé de premier choix. Sociable, gai, connaissant le terroir puisqu'il en sort, dévoué et charitable, bon jusqu'au dévouement, aimant les jeunes et sachant les encourager, toute la population saura l'apprécier.

Et moi, quand je passerai par Saint-Hippolyte, ce sera un endroit de plus où il me fera plaisir d'arrêter. Et Dieu sait que j'y passe souvent!

L. B.

12 mars. — Joseph Desrochers, père, 88 ans.
29 avril. — Victoria Germain, épouse de feu Geo. Gauthier.
10 mai. — Joseph Deslozes.
29 mai. — Eva Therrien.
5 juin. — Guy Prud'homme, 4 mois.
12 juillet. — Véronique Tessier.
10 août. — Joseph Buck.
22 sept. — Pacifique Bazinet, âgé de 27 ans.
13 oct. — Simone Duquette.

Intéressante invention

DU LAIT ON TIRE LA LAINE

On vient de breveter un surprenant système concernant la transformation du lait maigre, les restants de la fabrication de beurre et de fromage, en une substance qui peut être filée et tissée aussi bien que la laine. Avec un kilogramme de lait maigre caillé, on produit la même quantité de cette matière filée.

Feu Monsieur JOSEPH SENEAL

EXISTENCE BIEN REMPLIE

Il y a une quinzaine de jours, toute notre population assistait aux funérailles de Monsieur Joseph Sénécal, décédé après quelques jours de maladie, à l'âge de soixante-deux ans. Notre ville et notre paroisse rendaient par là même un témoignage d'admiration à ce citoyen dont les débuts furent difficiles, mais dont le travail acharné et la persévérance lui permirent de devenir une des personnalités marquantes de notre vie industrielle et de la vie industrielle de notre pays.

Né à Montréal en 1873, d'André Sénécal et de Délima Deschatelets, en la paroisse du Sacré-Coeur, il arrivait à Sainte-Thérèse à l'âge de dix-sept ans, seul, sans argent, sans autres ressources que le désir et la bonne volonté de gagner sa vie. C'était en 1890. Successivement, pour les dix années qui suivirent, il travailla dans les usines locales de planos de MM. Folsy, Lepage et Piché. Il eut alors l'opportunité de faire son apprentissage avec les premiers experts allemands venus en notre ville, sur l'invitation de M. Thomas Folsy. Ce Monsieur Folsy avait ouvert à Sainte-Thérèse la première manufacture de planos, et M. Sénécal eut l'occasion à leur contact d'apprendre les secrets de la fabrication du piano, de s'y intéresser d'une façon particulière. Si bien qu'en 1900, de concert avec M. Georges Quidoz qui connaissait lui aussi, l'industrie du piano, il fonda en notre ville la compagnie Sénécal & Quidoz.

Les débuts furent difficiles, on le conçoit, mais quelques années plus tard, cette compagnie rivalisait avec les meilleures maisons du genre à travers le pays. M. Sénécal et M. Quidoz, qui n'avaient alors que l'ambition de réussir, agrandirent leurs usines, se frayèrent une route sur les marchés canadiens et étrangers, si bien que, vers 1925, cette usine fabriquait plus de mille pianos par année.

Exemple puissant de courage et de volonté! Exemple frappant que le travail acharné et persévérant porte toujours des fruits! Et je m'en voudrais ici de ne point dire que M. Quidoz, mort depuis quelques années déjà, était un homme de grande volonté, de courage indomptable. M. Sénécal lui ressemblait sur ces points, et je m'explique facilement que l'union de leurs efforts ait pu produire, à l'avantage de notre ville, un succès si solide.

Ils ont édifié leur entreprise sur de bonnes bases, et ils ont tenu à donner à leurs fils les notions du métier et les connaissances techniques qui leur permettront de continuer dignement l'oeuvre des disparus.

M. Joseph Sénécal épousa, en 1895, Mlle Léonie Desjardins, de Saint-Joseph-du-Lac, soeur du regrettable notaire J.-E. Desjardins. Son épouse lui survit, ainsi qu'une nombreuse famille, six fils: Lucien, Léon, Robert, Philippe, Fernand, Roland; trois filles, Lucile (Mme Roger Barvoetz), Clémence et Carmelle.

M. Sénécal était un de nos citoyens les plus en vue et les mieux estimés. Il était facile d'accès, très sociable, et aimait à causer. Sa bonté était proverbiale, et bien des familles de notre ville lui doivent d'inappréciables faveurs. Il faisait la charité à l'insu de tous. Il détestait la parade et l'ostentation. Il était humain, et il aimait à dire que l'existence lui avait été, à certaines heures, bien dure et bien pénible. C'est la raison pour laquelle sans cesse il fut pour ses employés et obtint d'eux beaucoup d'estime et d'admiration. Dans notre vie locale, il était un des citoyens les mieux écoutés, et son avis, sur toutes questions, n'était pas rejeté.

Il n'est plus, mais son souvenir restera longtemps vivace dans notre population.

A la famille éprouvée, nous offrons nos plus vives sympathies.

L. B.

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE DE LA VILLE DE TERREBONNE.

AVIS PUBLIC est donné que, conformément aux dispositions de la Loi abolissant les rentes seigneuriales (25-26 Geo. V, chapitre 82) un terrier des lots affectés au paiement de rentes constituées a été préparé par moi et est actuellement déposé au bureau de la corporation.

THEATRE GEORGES Sainte-Thérèse. Programme: M. l'abbé Edmond Lacroix, et un autre sur feu M. Joseph Sénécal.

GRATIS. Marmite, théière, couette, etc. Demandez notre catalogue n° 60 paquets.

MARIAGES. 4 mars. — Art. Brisebois et Berthe Plouffe. 22 avril. — Fortunat Martin et Simone Plouffe.

AVIS PUBLIC est donné que, conformément aux dispositions de la Loi abolissant les rentes seigneuriales (25-26 Geo. V, chapitre 82) un terrier des lots affectés au paiement de rentes constituées a été préparé par moi et est actuellement déposé au bureau de la corporation.

OSIAS VEZINA, Secrétaire-trésorier.

POUR LES CADEAUX
PRODUITS GARDENIA DU MIDI

Table listing various perfume and cosmetic products like 'Parfums Gardénia', 'Poudre pour la figure', etc., with prices.

PHARMACIE

OSCAR LANDRY

LA MIEUX ASSORTIE DU DISTRICT
339, rue Saint-Georges Saint-Jérôme
VOISIN DU MARCHÉ
Tél. 461 et 490

Nouvelles de Saint-Jérôme

Dimanche prochain, à l'occasion de la fête de l'Immaculée Conception, les membres de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, auront une messe spécialement dite pour eux, à la sacristie à 8 heures.

La semaine prochaine, M. C.-J. Magnan, de Québec, inspecteur général des Ecoles normales de la province, visitera l'Ecole normale de Saint-Jérôme.

M. Magnan arrivera le 11 au soir. Le jeudi soir, 12 décembre, M. C.-J. Magnan, qui est le président du conseil supérieur de la Société de Saint-Vincent de Paul pour le Canada, rencontrera, dans la salle paroissiale, les membres de la Conférence de Saint-Jérôme.

Dans la salle paroissiale, mercredi, 18 décembre, à huit heures du soir, une séance récréative organisée par des amateurs jérômiens, sera donnée au profit de l'oeuvre des "paniers de Noël".

Cette semaine est prêchée à l'église, un triduum pour les enfants de Marie, en préparation à la fête de l'Immaculée Conception.

M. et Mme Jean-Bart Robert (Berthe Lapiere) font part à leurs parents et amis, de la naissance de leur fils, baptisé Joseph-David-Robert.

Il ne faut pas oublier que la rafle de dindes organisée par la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme, au profit de l'oeuvre des paniers de Noël aura lieu le samedi, 21 décembre, à la salle du marché.

Les amateurs de ce jeu si intéressant pour les connaisseurs s'amuseront beaucoup depuis quelques mois. Les joueurs ont répondu en grand nombre à la formation du club.

Un malheureux accident d'automobile est arrivé à M. Henri Francoeur alors que l'auto qu'il conduisait a capoté sur la route, près de Lost River.

Les défendeurs ont prouvé les allégations essentielles de leur plaidoyer.

Le résultat final a donné 14 voix de majorité à Monsieur Rochon, alors qu'il avait obtenu 19 voix devant l'officier-rapporteur.

L'honorable juge Joseph Demers a rendu jugement dans la cause de Léopold Charbonneau contre les commissaires d'Ecoles pour la municipalité scolaire de Sainte-Anne-Plaines No 2.

On se rappelle, sans doute, que Monsieur Charbonneau réclamait des défendeurs une somme de \$15,766.60 à la suite du jugement rendu par la cour d'appel.

Après avoir révisé au long les prétentions des parties, telles qu'elles apparaissent dans la déclaration et les plaidoires écrites, l'honorable juge poursuit ainsi ses commentaires :

Des difficultés scolaires et municipales assez nombreuses auxquelles le demandeur et les défendeurs avaient été mêlés, avaient eu lieu dans la municipalité de Sainte-Anne des Plaines, d'icellulés qui avaient entraînés des débats judiciaires dont le caractère peut être apprécié à la lecture d'une copie d'un jugement rendu par la Cour de magistrat et produit comme exhibit D-1 au dossier conjoint où il est dit que 31 personnes avaient été placées sur le rôle d'évaluation dans droit, dans le but qu'elles deviennent électeurs afin de dominer dans la Commission scolaire No 2, dans laquelle elles n'avaient pas d'affaire — le dit jugement déclarant que ceci avait été fait par collusion entre les membres du conseil, le secrétaire-trésorier (le demandeur) et les personnes ainsi portées au rôle.

Lors de l'incident de la lettre, les deux municipalités scolaires de la municipalité de Sainte-Anne des Plaines étaient à discuter la division de l'actif et du passif entre ces deux municipalités qui autrefois n'en formaient qu'une ;

Le demandeur Charbonneau, qui était maître de poste était aussi le secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire No 1; le soir du 17 avril 1934, monsieur le notaire Gauthier secrétaire-trésorier de la Commission scolaire No 2, se présente au guichet pour y recevoir son courrier; le demandeur Charbonneau lui fit remise de son courrier, Gauthier sortit du bureau de poste pour s'en retourner chez lui et il avait traversé la rue lorsqu'il s'entendit appeler; il retourna au bureau de poste, le demandeur Charbonneau lui fit remise de la lettre en question en lui faisant ses excuses, lui disant que la lettre avait été ouverte par mégarde.

Le demandeur, rendant témoignage devant le Magistrat, donne de l'incident de l'ouverture de la lettre comme explication qu'il avait déchiré l'enveloppe en faisant le paquet de lettres dans lequel elle se trouvait, puis que, voyant qu'il l'avait déchirée il regarda pour voir à qui elle était adressée et qu'ayant lu sur l'enveloppe : "Messieurs les Commissaires d'Ecoles", il a pris pour acquis qu'elle lui était destinée puisqu'il était lui-même secrétaire-trésorier de la Commission scolaire de Sainte-Anne des Plaines No 1; alors, dit-il, en substance, je l'ai mis dans mon courrier et j'ai continué à faire le tri des lettres, puis j'ai commencé la distribution; une dizaine de minutes se seraient écoulées entre le moment où il aurait déchiré l'enveloppe par accident et le moment où il l'aurait remise au notaire Gauthier, et, pendant ces dix minutes, il aurait distribué la malle aux clients — il prétend, à la page 101 de son témoignage devant le magistrat au dossier conjoint, qu'il a réalisé qu'il y avait deux Commissions Scolaires lorsque le notaire Gauthier est venu chercher sa malle et qu'elle pouvait appartenir au No 2, comme au No 1; le demandeur avait déjà été secrétaire de la Commission scolaire No 2; Gauthier était sorti du bureau de poste pour s'en aller, avait traversé le chemin lorsqu'il fut rappelé au bureau de poste par quelqu'un et le demandeur lui remit alors la lettre en s'excusant :

Dans le commencement de son témoignage devant le Magistrat, Charbonneau semble ne parler que de la lettre déchirée par accident, mais à la fin de la transquestion (page 103) on voit qu'il prétend que, après avoir constaté la déchirure, et croyant que la lettre lui était adressée, il a complété la déchirure de façon à ouvrir complètement la lettre, puis l'a placée dans son courrier pour ne la lire qu'après la distribution ;

A la page 89 du dossier conjoint le demandeur Charbonneau dit ceci : "Je n'ai certainement pas lu ce document, d'ailleurs cela n'a pas été long, puis il y avait plusieurs personnes au bureau de poste, entre autres il y avait M. Henri Simard, etc., puis il n'y avait pas de danger à ce moment là parce que je savais à qui j'avais affaire".

Entendu comme témoin devant la Cour supérieure, le demandeur donne cette autre version de l'affaire :

Il prétend que la raison pour laquelle il a ouvert la lettre c'est parce que, étant lui-même à cette époque secrétaire-trésorier d'une des deux commissions scolaires, il avait aperçu sur l'enveloppe : "Messieurs les Commissaires d'Ecoles" "sans spécification", (c'est-à-dire que l'adresse sur l'enveloppe à l'endroit ordinaire où elle s'écrit n'au-

rait pas mentionné que la lettre était aux soins de M. Gauthier), mais que cette indication : "aux soins de Monsieur Gauthier" aurait été placée au coin de l'enveloppe de telle façon que le demandeur en prenant l'enveloppe de telle façon que le demandeur aurait caché cette inscription avec son pouce ; (cette explication donnée par le demandeur, absolument différente de celle qu'il avait donnée devant le magistrat, est absolument contraire à la vérité à la face même de l'enveloppe, qui démontre, comme le demandeur a d'ailleurs été obligé de l'admettre en transquestion, qu'il n'a pas pu cacher les mots : "Aux soins de Monsieur Gauthier" avec ses doigts en tenant l'enveloppe; ce qui démontre que le demandeur a tenté par là de sortir d'une fausse situation en cherchant par tous les moyens à excuser son acte. — Il suffit d'examiner l'enveloppe pour constater que le demandeur pouvait voir aussi facilement que la lettre était adressée : "Aux soins de Monsieur Damase Gauthier N.P., secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire No 2" qu'il pouvait lire : "Messieurs les Commissaires d'Ecoles") ;

Les commissaires d'écoles, mis au fait de l'ouverture de la lettre en question, — au fait que leur secrétaire, Monsieur Gauthier, s'était présenté au bureau de poste pour recevoir son courrier et que cette lettre n'avait pas été remise en même temps que le reste de son courrier, qu'il était sorti, s'en retournait chez lui quand il fut rappelé, et que la lettre en question lui fut alors remise. — Au fait aussi de l'importance de la lettre dans ces circonstances, et sachant que le maître de poste était le même qui, comme secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne des Plaines et de la Commission Scolaire No 1, avait été mêlé aux difficultés anciennes et actuelles — mis, de plus, au courant des circonstances rapportées par le témoin Hyacinthe Limoges, qui avait déclaré s'être présenté au bureau de poste pour recevoir son courrier avant l'arrivée du notaire Gauthier, et qu'il dut attirer l'attention du maître de poste (le demandeur) en frappant au guichet parce que le demandeur aurait été occupé à lire une lettre comportant plusieurs feuillets et semblable à la lettre qui est produite en cette cause comme exhibit D-3, et qui se trouvait dans l'enveloppe exhibit P-1, décidèrent de consulter leur avocat en le mettant au courant de toutes les circonstances, se fut fait ; après l'entrevue avec leur avocat, ils consentirent aussi le maître de poste de Montréal, qui est avocat, et, conformément aux avis qu'ils avaient reçus, autorisèrent leur président à porter plainte contre le demandeur ;

CONSIDERANT qu'il ressort des faits de cette cause que les défendeurs, en autorisant leur président, M. Félix Renaud, à faire la dénonciation en vertu de laquelle le demandeur a été traduit devant le Magistrat de district, avaient des motifs légitimes et suffisants de croire le demandeur coupable, et qu'ils ont agi de bonne foi et d'après l'avis de leurs avocats qu'ils avaient mis au courant des faits et des circonstances de l'affaire ;

CONSIDERANT que le demandeur, après un procès régulier devant le Magistrat, a été convaincu de l'offense à lui reprochée le 16 juin 1934, et condamné en conséquence, et que cette conviction et condamnation par le Magistrat, quand même elle a été infirmée par le Tribunal d'Appel, suffit à démontrer que les défendeurs avaient cause raisonnable et probable d'autoriser une plainte contre le demandeur ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu dans cette cause de ne pas suivre la jurisprudence à l'effet que, lorsqu'un accusé a été trouvé coupable par le Magistrat et qu'il s'en est suivi une conviction, bien que cette conviction a été infirmée subseqüemment par la Cour d'Appel, la règle est qu'il y a là une preuve concluante de cause probable qui met le plaignant à l'abri de toute poursuite en dommages, à moins qu'on ne prouve malice, ce qui n'a pas été établi en cette cause ;

CONSIDERANT que si, comme les tribunaux l'ont souvent décidé, le recours en dommages pour fausse arrestation doit être refusé à une personne accusée d'offense criminelle et condamnée à subir son procès après enquête préliminaire lorsqu'il y a eu verdict d'accusation fondée par le Grand Jury, à plus forte raison la conviction d'un accusé par le Magistrat doit elle constituer une fin de non recevoir à l'encontre de l'action en dommages pour fausse arrestation ;

(Comment pourrait-on raisonner autrement, d'ailleurs, puisque le magistrat pour arriver à une condamnation a dû avoir une certitude morale du bien fondé de l'accusation d'après la preuve faite devant lui — et si le magistrat, avec cette preuve, a pu arriver à une certitude, comment pourrait-on dire que les défendeurs et le plaignant, avec les mêmes faits, n'auraient pas pu raisonnablement croire ce que le magistrat a cru jusqu'à la certitude ? ;

CONSIDERANT que le jugement de la Cour d'appel n'a pas prononcé sur la question de savoir s'il y avait cause probable et raisonnable de faire une plainte, et n'avait pas non plus à se prononcer sur ce point ;

CONSIDERANT que l'action du demandeur est mal fondée en fait et en droit; qu'il n'a pas prouvé les allégations essentielles de sa dé-

claration et que les défendeurs ont prouvé les allégations essentielles de leur plaidoyer ;

POUR CES MOTIFS, MAINTIENS le plaidoyer des défendeurs et RENVOIE l'action du demandeur avec dépens.

Signé : JOSEPH DEMERS J.C.S.

Copie conforme de la Cour Supérieure.

LA COUR FAIT CESSER LA VENTE DE SUCCEEDANES POUR LE "COCA-COLA"

Gain de Cause Contre Plusieurs Marchands de Montréal

Les Jugements récemment émis par la Cour d'Echiquier à Ottawa, à la demande de The Coca-Cola Company of Canada, Limited, sont une note d'avertissement aux marchands de liqueurs douces.

The Coca-Cola Company of Canada, Limited a poursuivi plusieurs marchands de liqueurs douces, qui avaient servi un produit autre que le "Coca-Cola" quand leurs clients avaient demandé un "Coca-Cola".

La Cour de l'Echiquier a rendu jugement en faveur des droits de The Coca-Cola Company of Canada Limited à l'égard de sa Marque de Commerce, et commandant aux défendeurs de s'abstenir pour toujours de faire concurrence injuste en offrant un produit autre que le "Coca-Cola" lorsque ce produit leur est demandé.

Les défendeurs furent condamnés à payer les dommages et frais de la Cour.

L'OBSERVANCE DU DIMANCHE CHEZ LES JUIFS

La cour d'appel a rendu jugement dans la question concernant l'observance du dimanche chez les Juifs.

On avait posé à la cour d'appel les deux questions suivantes :

1—Est-il de la compétence de la législature d'adopter une loi destinée à abroger l'article 7 de la loi du Dimanche, statuts refondus, chapitre 199 ? A cette question la cour d'appel a répondu : Oui.

2—Dans l'affirmative, et si telle abrogation a lieu, l'article 15 de la loi fédérale du dimanche — statuts refondus du Canada 1927, chapitre 127 — se trouve-t-il rappelé ou dévié-il inopérant ? A cette deuxième question, la cour d'appel a répondu : Non.

Le Conseil de la ville a tenu son assemblée régulière lundi dernier, 2 décembre.

Mardi soir dernier était donnée à la salle paroissiale, la séance des enfants des écoles, devant un auditoire de plus de trois cents personnes. Cette soirée fut bien réussie, grâce au dévouement des bonnes religieuses qui s'étaient dévouées pour exercer ces petits et leur apprendre à dire gentiment de jolies choses. Nos félicitations.

Le Conseil de la ville a tenu son assemblée régulière lundi dernier, 2 décembre.

Vendredi et samedi Programme double avec Chester Morris, Virginia Bruce dans "Society Doctor"; Dean Jagger, Gail Patrick, Edward Ellis dans "Wond'ring Wasteland"; comédie musicale.

Dimanche et lundi Programme double (en français) avec Pierre Richard Willm, Edwige Feuillère dans "Stradivarius"; Berval, Duvalles et Mireille dans "Chourinette"; comédie musicale.

Mardi, mercredi et jeudi Lauretta Young, Henry Wilcolou dans "Crusades"; comédie musicale, news, cartoon.

ACTIVITES DE NOS POMPIERS Vendredi dernier, à cinq heures moins vingt un appel fut donné à la boîte d'alarme No 242, pour feu de cheminée et tuyau chez Henri Aubin, 32 rue Saint-Janvier. Il n'y eut aucun dommage sérieux.

Dimanche, à midi et trente-cinq, appel au No 332 pour commencement d'incendie chez M. Rosario Hattem, 303 rue Ouimet. Un extincteur a suffi à contrôler les flammes. Les dommages sont couverts par les assurances.

Mercredi, à midi et cinq, appel à la même boîte d'alarme, pour feu de cheminée chez M. Wilfrid Pagé, 501 rue Loranger. Aucun dommage.

Le 29 novembre dernier, est décédée en la Maison provinciale de Sainte-Cunégonde, de Montréal, Mère Marie Jude, (Laure Marier), religieuse de Sainte-Anne.

La défunte était née à Sainte-Adèle, comté de Terrebonne, le 16 juillet 1871; elle fit ses études au pensionnat des Soeurs de Sainte-Anne à Saint-Jérôme et entra au noviciat de Lachine en 1887. Elle fit sa profession religieuse le 28 juillet 1889. Mère Marie Jude enseigna à Vaudreuil et au Pensionnat Sainte-Angèle. Elle fut supérieure à Rigaud, à Saint-Polycarpe de Soulanges, à Saint-Rémi de Napierville et au Pensionnat Sainte-Angèle. Depuis 1929, elle était supérieure provinciale de nos maisons des Etats-Unis. En juillet dernier, elle revint à Montréal prendre la direction de la province du Bon Conseil.

Dimanche matin, 1er décembre, est décédée à Saint-Jérôme à l'âge de 31 ans, M. Jacques Leclair, épiciier bien connu de Saint-Jérôme. Les funérailles ont eu lieu mercredi matin, à dix heures et demie, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le défunt laisse pour pleurer sa perte, outre son épouse, née Marie-Anne Leroux, son père et sa mère, M. et Mme P.-E. Leclair, trois frères, René, de Sainte-Agathe, Fernand et Lucien, de Saint-Jérôme, une soeur, Mme Alfred Langlois (Germaine); son beau-père et sa belle-mère, M. et Mme Edouard Leroux, ses beaux-frères, Hervé, Eulclide et Almé Leroux, ses beaux-frères et belles-soeurs : M. et Mme Raoul Grand'maison (Armandine), M. et Mme René Desormeaux (Cécile) de Montréal, M. Alfred Langlois, M. et Mme Athanase de Villemur (Marie-Angé), Mlle Léonne et Annette Leroux, Agathe, Laurent, Achille, Yvette, Arthur et Clérinda Helms.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Georges Costello, décédé chez ses parents à Saint-Jérôme, vendredi dernier, à l'âge de vingt-sept ans et neuf mois. Les funérailles ont eu lieu mardi matin, à neuf heures, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le défunt laisse dans le deuil : son père et sa mère, M. et Mme William Costello, (Dora Grignon), deux soeurs, Nellie et Mary, un frère, Ernest, ses oncles et tantes : M. Samuel Grignon, M. et Mmes Hendric, Joseph et Ernest Grignon, M. et Mme Adélaïde Filiatrault, Mme Veuve H. Lemieux, de Saint-Jérôme, M. Wilfrid Gagnon, de Montréal, M. Walter Costello de Trenton New-Jersey et plusieurs cousins et cousines.

Le défunt laisse dans le deuil : son père et sa mère, M. et Mme William Costello, (Dora Grignon), deux soeurs, Nellie et Mary, un frère, Ernest, ses oncles et tantes : M. Samuel Grignon, M. et Mmes Hendric, Joseph et Ernest Grignon, M. et Mme Adélaïde Filiatrault, Mme Veuve H. Lemieux, de Saint-Jérôme, M. Wilfrid Gagnon, de Montréal, M. Walter Costello de Trenton New-Jersey et plusieurs cousins et cousines.

La famille Costello remercie sincèrement tous ceux qui lui ont offert leur sympathie dans leur profonde affliction.

Samedi dernier, est décédée à l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal, après une courte maladie, Pierrette, fillette bien-aimée de M. et Mme Rosario Desforges (Blanche Lauzé). La défunte était âgée de huit ans et neuf mois seulement. Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son père et sa mère, six frères : Armand, Aimé, Emile, Albert, Léo et Jean-Claude Desforges, une belle-soeur, Mme Armand Desforges (Claire Corbell), son grand-père M. Auguste Lauzé, ses oncles et ses tantes : M. et Mme Auguste Lauzé, fils, M. et Mme Ovide Gascon, M. et Mme Isidore Auger, plusieurs cousins et cousines.

Les funérailles ont eu lieu en l'église Saint-Jérôme, mardi matin, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

La famille remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner leur sympathie soit par visite, offrandes ou assistance aux funérailles.

A toutes ces familles éprouvées, L'AVENIR du Nord offre ses sincères sympathies.

Protégez vos vôtres par une Bonne Assurance sur la Vie

Rodrigue Bélanger Assurances Générales

FEU, VIE, ACCIDENTS ET MALADIE AUTOMOBILES, PLATE GLASS

Représentant "CONFEDERATION LIFE ASS."

169, S.-Georges — Tél. 60-J — Saint-Jérôme

COIN DES PROFESSIONNELS

AVOCAT LEGAULT & LEGAULT L. L. Legault, C. R. Guy Legault, B.A., LL.B. AVOCATS ET PROCUREURS Téléphone 60 — Boîte Postale 93 LACHUTE

AVOCAT RAYMOND RAYMOND AVOCAT Samedi et dimanche à Sainte-Agathe Téléphone 310 301A, Saint-Georges, Saint-Jérôme

AVOCAT Paul Larose LL.B. 128 rue Blainville SAINTE-THERESE Téléphone 50

AVOCAT ET PROCUREUR MAURICE DEMERS 152, Est NOTRE-DAME MONTREAL IVRY NORD — Tél. 172-r-11 Bureau-Succursale à LACHUTE (Argenteuil)

J.-PAUL VERMETTE Syndic Licencié sous la Loi de Faillite — Comptable public Administration Générale Suite 705 à 709 Bâtisse Montreal Trust 511 PLACE D'ARMES, MONTREAL Téléphone : HARB. 0261-0282

AVOCAT GERARD RAYMOND 276 Ouest, rue SAINT-JACQUES MONTREAL, Tél. Plateau 9073

AVIS J'ai le plaisir d'annoncer à mes concitoyens du comté de Terrebonne et des comtés avoisinants, que j'ai ouvert un bureau au No 330, rue SAINT-GEORGES, SAINT-JEROME et qu'à l'avenir, je serai à l'entière disposition de tous, à compter du samedi matin, jusqu'au lundi soir Téléphone No 171 A tous et chacun, merci à l'avance de l'encouragement que je sollicite CHS.-H. TROTTIER AVOCAT

DECES DE LA REVERENDE MERE MARIE JUDE, S.S.A. Le 29 novembre dernier, est décédée en la Maison provinciale de Sainte-Cunégonde, de Montréal, Mère Marie Jude, (Laure Marier), religieuse de Sainte-Anne. La défunte était née à Sainte-Adèle, comté de Terrebonne, le 16 juillet 1871; elle fit ses études au pensionnat des Soeurs de Sainte-Anne à Saint-Jérôme et entra au noviciat de Lachine en 1887. Elle fit sa profession religieuse le 28 juillet 1889. Mère Marie Jude enseigna à Vaudreuil et au Pensionnat Sainte-Angèle. Elle fut supérieure à Rigaud, à Saint-Polycarpe de Soulanges, à Saint-Rémi de Napierville et au Pensionnat Sainte-Angèle. Depuis 1929, elle était supérieure provinciale de nos maisons des Etats-Unis. En juillet dernier, elle revint à Montréal prendre la direction de la province du Bon Conseil.

BOIS DE CHAUFFAGE La Compagnie Eagle Lumber désire annoncer à ses clients qu'elle vend maintenant son bois de chauffage à \$3.00 le voyage.

SUCCESSION DE FEUE DAME ELISABETH GRATTON - JEROME Avis Public est, par les présentes, donné que le 15 janvier 1936, à 10 hres 30 de l'avant-midi, à la Cour Supérieure du Palais de Justice, à Saint-Jérôme, ERNEST JEROME, bourgeois, de la ville de Sainte-Thérèse, présentera une requête à l'un des Honorables Juges de la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le District de Terrebonne, pour obtenir des lettres de Vérification du testament authentique de Dame ELISABETH GRATTON, veuve de Cléophas Jérôme, en son vivant de la ville de Sainte-Thérèse, reçu devant Mre J.-D. Filiatrault, notaire, et témoins, le 15 juillet 1922. Sainte-Thérèse, ce 2 décembre 1935. Ernest Jérôme, Requêteur, par : T. ARBOUR, N.P.

La famille Costello remercie sincèrement tous ceux qui lui ont offert leur sympathie dans leur profonde affliction.

Samedi dernier, est décédée à l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal, après une courte maladie, Pierrette, fillette bien-aimée de M. et Mme Rosario Desforges (Blanche Lauzé). La défunte était âgée de huit ans et neuf mois seulement. Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son père et sa mère, six frères : Armand, Aimé, Emile, Albert, Léo et Jean-Claude Desforges, une belle-soeur, Mme Armand Desforges (Claire Corbell), son grand-père M. Auguste Lauzé, ses oncles et ses tantes : M. et Mme Auguste Lauzé, fils, M. et Mme Ovide Gascon, M. et Mme Isidore Auger, plusieurs cousins et cousines.

Le défunt laisse dans le deuil : son père et sa mère, M. et Mme William Costello, (Dora Grignon), deux soeurs, Nellie et Mary, un frère, Ernest, ses oncles et tantes : M. Samuel Grignon, M. et Mmes Hendric, Joseph et Ernest Grignon, M. et Mme Adélaïde Filiatrault, Mme Veuve H. Lemieux, de Saint-Jérôme, M. Wilfrid Gagnon, de Montréal, M. Walter Costello de Trenton New-Jersey et plusieurs cousins et cousines.

La famille Costello remercie sincèrement tous ceux qui lui ont offert leur sympathie dans leur profonde affliction.

Samedi dernier, est décédée à l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal, après une courte maladie, Pierrette, fillette bien-aimée de M. et Mme Rosario Desforges (Blanche Lauzé). La défunte était âgée de huit ans et neuf mois seulement. Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son père et sa mère, six frères : Armand, Aimé, Emile, Albert, Léo et Jean-Claude Desforges, une belle-soeur, Mme Armand Desforges (Claire Corbell), son grand-père M. Auguste Lauzé, ses oncles et ses tantes : M. et Mme Auguste Lauzé, fils, M. et Mme Ovide Gascon, M. et Mme Isidore Auger, plusieurs cousins et cousines.

Le défunt laisse dans le deuil : son père et sa mère, M. et Mme William Costello, (Dora Grignon), deux soeurs, Nellie et Mary, un frère, Ernest, ses oncles et tantes : M. Samuel Grignon, M. et Mmes Hendric, Joseph et Ernest Grignon, M. et Mme Adélaïde Filiatrault, Mme Veuve H. Lemieux, de Saint-Jérôme, M. Wilfrid Gagnon, de Montréal, M. Walter Costello de Trenton New-Jersey et plusieurs cousins et cousines.

La famille Costello remercie sincèrement tous ceux qui lui ont offert leur sympathie dans leur profonde affliction.

Samedi dernier, est décédée à l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal, après une courte maladie, Pierrette, fillette bien-aimée de M. et Mme Rosario Desforges (Blanche Lauzé). La défunte était âgée de huit ans et neuf mois seulement. Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son père et sa mère, six frères : Armand, Aimé, Emile, Albert, Léo et Jean-Claude Desforges, une belle-soeur, Mme Armand Desforges (Claire Corbell), son grand-père M. Auguste Lauzé, ses oncles et ses tantes : M. et Mme Auguste Lauzé, fils, M. et Mme Ovide Gascon, M. et Mme Isidore Auger, plusieurs cousins et cousines.

Le défunt laisse dans le deuil : son père et sa mère, M. et Mme William Costello, (Dora Grignon), deux soeurs, Nellie et Mary, un frère, Ernest, ses oncles et tantes : M. Samuel Grignon, M. et Mmes Hendric, Joseph et Ernest Grignon, M. et Mme Adélaïde Filiatrault, Mme Veuve H. Lemieux, de Saint-Jérôme, M. Wilfrid Gagnon, de Montréal, M. Walter Costello de Trenton New-Jersey et plusieurs cousins et cousines.

La famille Costello remercie sincèrement tous ceux qui lui ont offert leur sympathie dans leur profonde affliction.

Samedi dernier, est décédée à l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal, après une courte maladie, Pierrette, fillette bien-aimée de M. et Mme Rosario Desforges (Blanche Lauzé). La défunte était âgée de huit ans et neuf mois seulement. Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son père et sa mère, six frères : Armand, Aimé, Emile, Albert, Léo et Jean-Claude Desforges, une belle-soeur, Mme Armand Desforges (Claire Corbell), son grand-père M. Auguste Lauzé, ses oncles et ses tantes : M. et Mme Auguste Lauzé, fils, M. et Mme Ovide Gascon, M. et Mme Isidore Auger, plusieurs cousins et cousines.

Le défunt laisse dans le deuil : son père et sa mère, M. et Mme William Costello, (Dora Grignon), deux soeurs, Nellie et Mary, un frère, Ernest, ses oncles et tantes : M. Samuel Grignon, M. et Mmes Hendric, Joseph et Ernest Grignon, M. et Mme Adélaïde Filiatrault, Mme Veuve H. Lemieux, de Saint-Jérôme, M. Wilfrid Gagnon, de Montréal, M. Walter Costello de Trenton New-Jersey et plusieurs cousins et cousines.

La famille Costello remercie sincèrement tous ceux qui lui ont offert leur sympathie dans leur profonde affliction.

La revision du scrutin dans Terrebonne

L'honorable Juge Guibault préside actuellement à la revision du scrutin dans Terrebonne.

Mtres Gustave Monette, Edouard Masson, L.-J. de Ladurantaye, Jean Saint-Germain et Léopold Nantel assistent Mre Barrette pour le requérant.

Mtres Elie Beaugrand, Roger Brossard, Jos.-P. Bélaïr et Raymond Raymond comparaissent pour l'honorable Monsieur David.

Dès l'ouverture de la première boîte de scrutins, on a demandé l'annulation de tous les votes enregistrés sur les bulletins, alléguant que ces derniers n'étaient pas faits conformément aux prescriptions de la loi électorale de Québec et n'avaient pas au verso le carré dans lequel l'officier-rapporteur est obligé de mettre ses initiales.

Après avoir entendu les plaidoires des avocats, le Juge a décidé de procéder à l'examen des boîtes de scrutin. Cette révision est commencée ce matin.

Chronique judiciaire

Le décompte judiciaire pour le comté des Deux-Montagnes a occupé l'honorable Juge Guibault, toute la journée de lundi et une partie de celle de mardi.

Le résultat final a donné 14 voix de majorité à Monsieur Rochon, alors qu'il avait obtenu 19 voix devant l'officier-rapporteur.

L'honorable Juge Joseph Demers a rendu jugement dans la cause de Léopold Charbonneau contre les commissaires d'Ecoles pour la municipalité scolaire de Sainte-Anne-Plaines No 2.

On se rappelle, sans doute, que Monsieur Charbonneau réclamait des défendeurs une somme de \$15,766.60 à la suite du jugement rendu par la cour d'appel, cassant la conviction rendue par Monsieur le magistrat Donat Lalonde qui avait condamné Léopold Charbonneau à \$25.00 et aux frais pour l'infraction dont il s'était rendu coupable, alors que, maître de poste de Sainte-Anne, il aurait ouvert une lettre adressée à un autre fonctionnaire que lui-même.

Après avoir révisé au long les prétentions des parties, telles qu'elles apparaissent dans la déclaration et les plaidoires écrites, l'honorable juge poursuit ainsi ses commentaires :

Des difficultés scolaires et municipales assez nombreuses auxquelles le demandeur et les défendeurs avaient été mêlés, avaient eu lieu dans la municipalité de Sainte-Anne des Plaines, d'icellulés qui avaient entraînés des débats judiciaires dont le caractère peut être apprécié à la lecture d'une copie d'un jugement rendu par la Cour de magistrat et produit comme exhibit D-1 au dossier conjoint où il est dit que 31 personnes avaient été placées sur le rôle d'évaluation dans droit, dans le but qu'elles deviennent électeurs afin de dominer dans la Commission scolaire No 2, dans laquelle elles n'avaient pas d'affaire — le dit jugement déclarant que ceci avait été fait par collusion entre les membres du conseil, le secrétaire-trésorier (le demandeur) et les personnes ainsi portées au rôle.

Lors de l'incident de la lettre, les deux municipalités scolaires de la municipalité de Sainte-Anne des Plaines étaient à discuter la division de l'actif et du passif entre ces deux municipalités qui autrefois n'en formaient qu'une ;

Le demandeur Charbonneau, qui était maître de poste était aussi le secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire No 1; le soir du 17 avril 1934, monsieur le notaire Gauthier secrétaire-trésorier de la Commission scolaire No 2, se présente au guichet pour y recevoir son courrier; le demandeur Charbonneau lui fit remise de son courrier, Gauthier sortit du bureau de poste pour s'en retourner chez lui et il avait traversé la rue lorsqu'il s'entendit appeler; il retourna au bureau de poste, le demandeur Charbonneau lui fit remise de la lettre en question en lui faisant ses excuses, lui disant que la lettre avait été ouverte par mégarde.

Le demandeur, rendant témoignage devant le Magistrat, donne de l'incident de l'ouverture de la lettre comme explication qu'il avait déchiré l'enveloppe en faisant le paquet de lettres dans lequel elle se trouvait, puis que, voyant qu'il l'avait déchirée il regarda pour voir à qui